



Acquitté, le caporal Michel Rainville tient à clamer son innocence

Blanchi des accusations d'avoir illégalement causé des blessures et d'avoir fait preuve de négligence alors qu'il participait à une mission des Forces canadiennes en Somalie, le caporal Michel Rainville affirme sortir grandi du procès qu'il a subi en cour martiale. «Je savais que je gagnerais si la vérité était entendue», dit-il. **UNE ENTREVUE EN PAGE A7.**



Difficile sauvetage au coeur d'un chantier de coupe de bois, à Ascot (A3)

Blessé aux jambes, un bûcheron a mis en état d'alerte une importante équipe de secouristes, hier.

La Tribune

mardi

SHERBROOKE

4 octobre 1994

85e ANNÉE - No 193

0,50 (WEEKEND: 1,25\$) Plus taxes



2960, rue King Ouest
821-2654

DÉJEUNER

249

A partir de

Du lundi au vendredi 69337

ÉCONOMIE B5

Une filiale de Shermag obtient un prix d'excellence à l'exportation canadienne

Chez nous



Drummondville
Le titre de Chambre de commerce de l'année fait grandir la fierté

Magog
Thona met en chantier une 3e usine dans le parc industriel

La SQ retrouve de puissants explosifs près du barrage au centre-ville

Victoriaville
Un soudeur meurt électrocuté

Black Lake
Le maire Bélanger sollicite un 2e mandat mais il aura un adversaire

CAHIER B

MÉTÉO A2

(277e jour de l'année)

Ciel variable: maximum 9
Lever du soleil: 6h49
Coucher du soleil: 18h23
Demain: nuageux

L'OMJM nuit à la musique d'ici

Parce qu'il juge les coûts trop élevés, Marc Widner démissionne de la Fondation sherbrookoise de la musique

Denis DUFRESNE Sherbrooke

Les activités de l'Orchestre mondial des Jeunesses musicales (OMJM) profitent nullement au développement musical en Estrie et privent même les ensembles d'ici des fonds nécessaires à leur survie, croit le directeur de l'École de musique de l'Université de Sherbrooke, Marc Widner, qui démissionne de la Fondation sherbrookoise pour la musique, l'organisme chargé des levées de fonds pour l'OMJM.

«Nos entreprises (musicales) seront de moins en moins viables avec un tel détournement de fonds vers cet organisme qui a, en plus, le toupet de s'appeler Fondation», lance M. Widner au sujet des quelque 400 000 \$ par année consacrés à l'OMJM.

Ces fonds proviennent de subventions gouvernementales, de la Société de développement économique de la région sherbrookoise (SDERS) et de donateurs privés.

Dans sa lettre de démission adressée au vice-président du conseil d'administration de la Fondation, Claude Savary, M. Widner s'interroge «sur la pertinence pour la population de l'Estrie des énormes dépenses engendrées par la résidence de l'OMJM. Les 83 000 \$ en subventions du ministère fédéral des Communications, les 58 000 \$ reçus du ministère de la Culture, ou engore les 58 000 \$ en subventions de la SDERS, sont autant de montants qui se font soustraire du développement que pourraient connaître nos organismes régionaux de production, de diffusion et d'enseignement de la musique, plutôt que d'y contri-

buer». «Ce n'est pas au profit mais bien au détriment de la musique dans notre région que ces investissements sont faits, car la chasse aux dons et aux commandites auprès des entreprises locales et des gens d'affaires de la région détourne bien des fonds qui seraient autrement attribués aux artistes et organismes dont l'Estrie peut être fière», ajoute-t-il.

«Et il n'y a rien dans tout ça que des éducateurs québécois ne pourraient faire et à moindre coût. Même s'il y avait une ouverture de l'OMJM je ne serais pas d'accord avec ce projet», affirme en entrevue M. Widner lorsqu'on lui demande si le séjour estival de l'OMJM a au moins des retombées au plan pédagogique pour les musiciens d'ici.

L'OMJM, un ensemble de niveau international, est formé d'une centaine de musiciens provenant d'une cinquantaine de pays. Elle tient sa résidence d'été à Sherbrooke depuis 1992 et doit revenir en 1995.

Appui du Conseil de la culture

Marc Widner, qui bénéficie de l'appui du Conseil de la culture de l'Estrie dans sa démarche, juge en outre que le directeur de l'OMJM, Michael Jenne, est plutôt condescendant dans son dernier rapport, reprochant à certains solistes québécois et ontariens de ne pas être d'un calibre suffisant et déplorant que les jeunes musiciens ne reçoivent pas de collation après leurs spectacles.

«On ne met pas ça dans une lettre alors que la communauté a déjà versé presque un demi million \$. Et j'irais jusqu'à dire qu'il faudrait une mentalité de colonisé pour accepter ça», lance le directeur de l'École de musique.

Ce dernier signale en outre que la Fondation sherbrookoise pour la musique a déclaré un déficit d'opération de 45 000 \$ en 1993, dont 22 000 \$ a été absorbé par la SDERS, secteur culturel.

Joint hier, le vice-président de la Fonda-

tion, Claude Savary, n'a pas voulu réagir hier aux propos de M. Widner, soulignant qu'il n'avait pas eu le temps de prendre véritablement connaissance de sa lettre de démission.

La SDERS réplique (A3)

Thibault, un Faucon... temporaire



Jocelyn Thibault est de retour avec les Faucons. Son séjour risque d'être aussi long que le conflit qui sévit dans la LNH.

André LAROCHE Sherbrooke

Jocelyn Thibault entretenait des sentiments mitigés, hier après-midi au Palais des sports, à propos de sa rétrogradation temporaire aux Faucons de Sherbrooke par les Nordiques de Québec.

«C'est sûr qu'au lieu de regarder la TV chez moi pendant un mois ou deux, je préfère revenir ici à Sherbrooke pour m'amuser et jouer au hockey. Mais avant de chausser les patins, j'attendais d'avoir le OK de mon association», a déclaré Thibault.

Les Nordiques ont retourné à Sherbrooke le jeune gardien de 19 ans en vertu d'un nouvel accord entre la Ligue nationale de hockey (LNH) et la Ligue canadienne de hockey (LCH).

Ces deux circuits ont en effet convenu de permettre jusqu'au 15 octobre le renvoi des joueurs d'âge junior à leur équipe d'origine. Cette entente pourrait être renouvelée si le début du calendrier de la LNH est à nouveau retardé. À la reprise des activités, les équipes professionnelles auront sept jours pour rapatrier leurs joueurs.

Outre Thibault, les Nordiques ont retourné dans les mêmes conditions Adam Deadmarsh aux Winter Hawks de Portland, dans la Ligue de l'Ouest.

Amoureux de son sport, Jocelyn Thibault voyait avec bonheur la chance de voir de l'action même dans un circuit très inférieur à la LNH. D'un autre côté, il n'aimait guère l'idée d'être perçu comme un «sauveur» ou

un «voleur de job» dans son nouveau (et ancien) vestiaire.

De plus, question de solidarité syndicale, Thibault tenait à s'assurer que l'Association des joueurs de la LNH (AJLNH) ne condamnerait pas l'entente survenue entre la LNH et la Ligue canadienne de hockey.

Toutefois, selon ce qu'a laissé entendre le représentant des joueurs à Québec, Sylvain Lefebvre, l'AJLNH n'entendait pas torpiller l'accord. Une opposition n'aiderait pas le joueur, ni la cause de l'association auprès des amateurs de hockey, ont jugé les dirigeants syndicaux.

Pas ce soir

Les Faucons de Sherbrooke affrontent les Harfangs de Beauport à 19h30 au Palais des sports. Ce ne sera cependant pas ce soir que les amateurs reverront la première vedette de la jeune histoire de la concession sherbrookoise de la LHJM.

En effet, même si le gardien de but obtenait toutes les assurances voulues de son employeur et de son syndicat, il voudrait au moins prendre part à un exercice avant d'être lancé dans la mêlée. Il veut auparavant s'habituer à nouveau à la vitesse (!) du junior, dit-il.

«Ça fait aussi trois jours que je n'ai pas chaussé les patins. Je ne veux pas avoir l'air fou non plus», a-t-il glissé.

Quant aux deux autres gardiens, il ne pouvait que s'incliner devant la loi du sport. «S'il vient aider le club pour deux semaines, je ne peux pas être contre cela», a réagi le vétéran Luc Bélanger.

La course à la mairie est bel et bien lancée

Perrault et Gervais croisent le fer au conseil

Pierre-Yvon BÉGIN Sherbrooke

L'hôtel Le Baron de la rue King Ouest à Sherbrooke pourrait rouvrir incessamment ses portes et conserver sa vocation d'établissement hôtelier.

C'est du moins l'indication fournie à La Tribune hier soir par le maire de Sherbrooke, Paul Gervais, à l'occasion de la dernière réunion du conseil municipal avant l'élection du 6 novembre.

Le maire Gervais a précisé qu'un certain nombre d'investisseurs se sont montrés intéressés à se porter acquéreurs de l'hôtel et qu'une transaction pourrait être conclue dans un avenir très rapproché.

«C'est un secret de polichinelle que l'hôtel éprouvait des difficultés depuis plusieurs mois, a-t-il déclaré. Je suis confiant que l'hôtel pourra redémarrer très rapidement.»

Le sujet a servi de pièce d'artillerie, hier soir, au conseiller Jean Perrault qui se lancera officiellement dans la course à la mairie ce soir.

Jean Perrault a lancé les hostilités en demandant au maire sortant, Paul Gervais, ce que son administration comptait faire pour contrer cette fermeture qui a jeté 75 employés au chômage.

Le président de l'assemblée, le conseiller Camille Fortier a senti la soupe chaude et a rappelé les deux belligérants à l'ordre.

«On n'embarquera pas immédiatement dans la campagne électorale, a-t-il adressé à l'intention des deux hommes. Vous aurez bien

l'occasion de revenir sur ces sujets au cours des prochains jours!»

Jean Perrault avait néanmoins eu le temps de reprocher au maire Gervais le déménagement à Granby d'une partie de la production de la compagnie Bombardier à Valcourt. Selon le conseiller, Sherbrooke aurait pu créer 250 emplois par le biais de sa Société de développement économique (SDERS). La Société était en mesure de construire et revendre une usine à Bombardier.

Le maire Gervais avait plus tôt fait valoir que les espaces industriels vacants constituaient une monnaie rare à Sherbrooke. Les usines désaffectées de ABB de la rue Roy et de la Domil rue Pacifique ne correspondaient pas aux exigences de Bombardier.

«Il n'y avait aucun bâtiment disponible pour Bombardier, a déclaré le maire.

En début de réunion, les deux hommes avaient croisé le fer une première fois. Le conseiller Perrault s'est étonné que le conseil n'ait pas encore été saisi du projet de confier à la MRC de Sherbrooke le leadership en matière de développement économique régional au détriment de la SDERS.

Le maire a répliqué qu'un comité avait réalisé une étude sur le sujet et que le projet de la MRC correspondait aux orientations de la ville en matière de développement économique.

Le maire Gervais a mis un terme aux séances régulières de la présente administration en adressant des remerciements à la population et à chacun de ses collègues.



Jean Perrault



Paul Gervais

DONNEZ UN COUP DE MAIN AU DESTIN



Centraide Estrie

LE DON DE CHANGER LES CHOSES

1150, rue Belvédère Sud
Sherbrooke (Québec)
J1H 4C7
(819) 569-9281

EMPLOIS DU JOUR

Dessinateur/trice concepteur

Code prof: 2252 # 2907155
Lieu: région de Sherbrooke
Salaire: avantageux (compétitif marché) permanent plein temps jour lundi au vendredi 8h à 5h
Exigences: formation collégiale, 5 ans expérience sur dessin assisté par ordinateur, connaissance de l'autocad, connaissance du dessin de fabrication de structures, réservoir, ventilation, isométrie de tuyauterie industrie
Fonctions: dessin sur ordinateur, pour gens de l'extérieur possibilité de logement à bon prix.

Conducteurs/trices de presses rotatives à formule d'affaires

Code prof: 7381 # 2894240
Lieu: Magog
Salaire: à négocier selon qualification, permanent plein temps, de nuit
Exigences: 5 ans expérience comme opérateur de presse rotative à formules d'affaires, ou 10 ans expérience comme pressier offset sera considérée, connaissance mécanique un atout, secondaire V
Fonctions: opérer une presse rotative pour formules d'affaires, doit aimer travailler en équipe et avoir le sens des responsabilités.

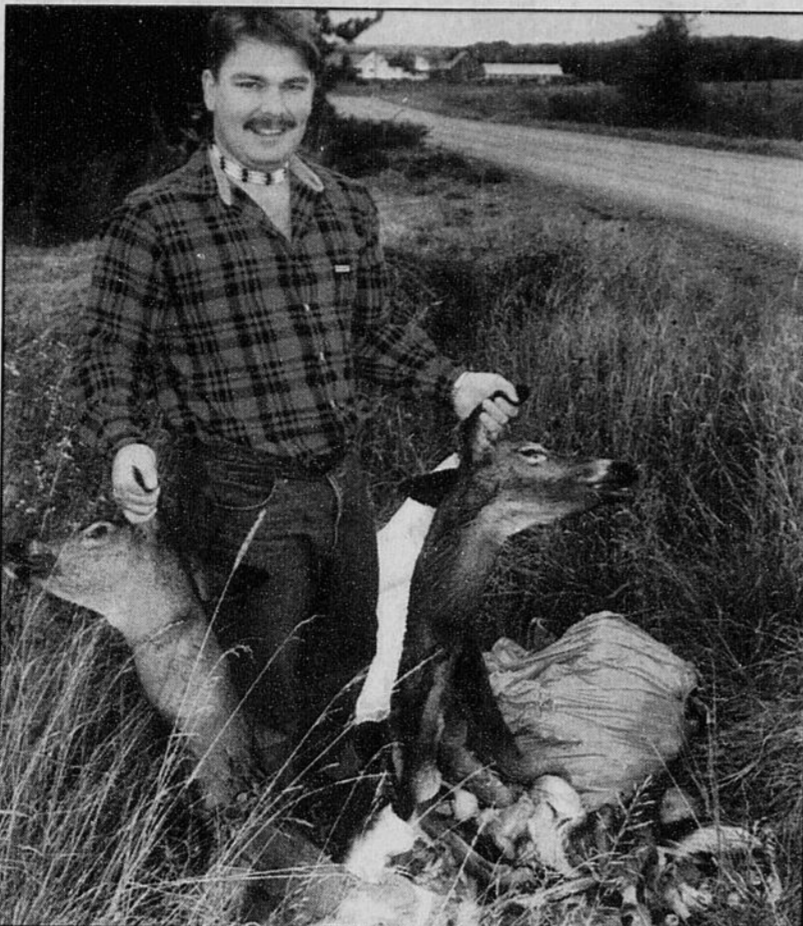
Veillez vous présenter à votre Centre d'emploi du Canada afin de consulter les offres dans les guichets informatisés d'emploi ou téléphoner à Info-Centre: 564-5970, 564-5983 (option 3). Une initiative de La Tribune en collaboration avec le Centre d'emploi.

| RÉSULTATS | | | | |
|--------------------|----|----|----|----|
| Banco | | | | |
| Tirage du 94-10-03 | | | | |
| 1 | 6 | 7 | 9 | 21 |
| 22 | 23 | 27 | 34 | 37 |
| 38 | 43 | 46 | 48 | 50 |
| 51 | 55 | 61 | 64 | 69 |

Prochain tirage: 94-10-04
T.V.A. le réseau des tirages
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

En beau fusil contre SOS Braconnage

Un résident de Stoke n'a pu joindre le service dimanche après avoir découvert des carcasses de chevreuil



Yvon ROUSSEAU

Stoke

Christian Mercier, de Stoke, n'en revient pas encore de n'avoir pu signaler un acte de braconnage dans la journée de dimanche, malgré deux tentatives d'appel téléphonique à SOS Braconnage, un service établi par le ministère de l'Environnement et de la Faune, aux fins d'enrayer la tuerie illégale du gibier.

M. Mercier, un chasseur imbu de principes de conservation pour lesquels il milite, était à chasser dans la journée de dimanche, tout près de chez lui, sur les terres qui longent le chemin Carrier, à Stoke, quand il a aperçu les têtes et les carcasses de deux chevreuils femelles, l'une tuée avec une flèche et l'autre avec une arme à feu. Les têtes et les carcasses, ainsi que des sacs de plastique, jetés d'un véhicule par les braconniers, se trouvaient en bordure de la route.

M. Mercier a également tenté de communiquer avec le bureau ré-

Téléphoto, Claude Poulin
Christian Mercier montre les deux carcasses et têtes de chevreuils femelles qu'il a retrouvées près de chez lui, dimanche.

gional de Sherbrooke du ministère de l'Environnement et de la Faune, le même jour, sans plus de succès.

Dans le secteur de Stoke, il n'est pas permis de tuer les chevreuils femelles à la carabine et l'arc ne peut être utilisé que le jour. M. Mercier est formel. Il est passé la veille et les carcasses de chevreuils ne s'y trouvaient pas. «Ça c'est probablement passé au cours de la nuit», a-t-il précisé.

Ce n'est pas stimulant

M. Mercier est conseiller spécialisé en voyage de chasse et de pêche et il ne veut pas que le gibier soit décimé par les braconniers, car c'est en quelque sorte son gagne-pain. «Cependant, a-t-il commenté, ce n'est pas tellement stimulant de vouloir aider les agents de conservation, quand on n'arrive pas à les rejoindre».

Informé de cet incident, M. Bernard Larouche, de la direction régionale du ministère de l'Environnement et de la Faune, a paru surpris et il a dit qu'il allait vérifier et s'assurer que le service SOS Braconnage fonctionne bien.

M. Mercier trouve que c'est plutôt décevant comme situation, quand on tente d'aider les agents à appliquer la loi. «Et ça donne une mauvaise image de ceux qui sont

chargés de protéger le gibier», devait-il ajouter. Le citoyen de Stoke est un mordru de la chasse et de la pêche et la protection du gibier et il rédige même des chroniques pour une revue spécialisée.

«Au ministère, a-t-il lancé, ce sont des bureaucrates qui ne connaissent pas le bois et il n'est jamais possible d'obtenir des renseignements sur la loi. Il n'y a pas de retours d'appels». Et le chasseur de Stoke ajoute que les magasins qui vendent les permis sont obligés d'enregistrer le gibier, sans être payés pour le faire, ce qui contribue à inciter des chasseurs à ne pas enregistrer leurs prises. «Je tiens à ce que les chasseurs présentent une belle image, dit-il encore, et à faire en sorte qu'il reste du positif en dépit de beaucoup de critiques».

«Ce qui me choque, c'est que des gens que je connais m'ont également signalé les difficultés à rejoindre SOS Braconnage, au cours des trois dernières années, et il n'y a jamais de suivi quand tu appelles», de mentionner M. Mercier.

«Cet été, à deux maisons de l'endroit où les carcasses ont été retrouvées, un cheval a été tué à l'arc par des braconniers et il a fallu faire appel à la Sûreté du Québec pour que ça finisse par bouger», de conclure le chasseur mécontent.

Tout semble bien aller entre agriculteurs et chasseurs

Sherbrooke (YR)

La cohabitation entre agriculteurs et chasseurs semble excellente cette année, avance le ministère de l'Environnement et de la Faune.

La chasse au petit gibier avec des armes à feu a débuté le 17 septembre dans les trois zones et elle se poursuivra jusqu'au 31 décembre.

M. Bernard Larouche, le porte-parole du ministère de l'Environnement et de la Faune, a par ailleurs précisé que la campagne de sensibilisation pour inciter chasseurs et agriculteurs à s'entendre, semble avoir porté fruit. «En effet, de noter M. Larouche, on ne nous a signalé aucun accrochage entre fermiers et chasseurs, à date, cette année».

Avant de partir à la chasse à son trophée, il faut d'abord savoir où et quand on peut chasser afin que l'excursion demeure une vraie partie de plaisir. Les chasseurs de la région de l'Estrie pouvaient chasser l'original à l'arc dans le secteur de Lac-Mégantic (zone 4) et dans le secteur de Sutton et du lac Brome (zone 5), depuis le 24 septembre. La chasse à l'arc de l'original y était permise jusqu'au 2 octobre. Toutefois, dans le secteur de Sherbrooke (zone 6), les chasseurs ne pourront tenter de tuer des originaux à la flèche qu'entre le 15 et le 23 octobre.

M. Bernard Larouche, responsable de l'information au bureau régional de Sherbrooke du ministère de l'Environnement et de la Faune, a toutefois précisé que seuls les mâles et les petits peuvent être abat-

tus, dans les trois zones précitées, car les femelles sont protégées en vue d'assurer l'augmentation future du cheptel. La compilation du nombre de bêtes abattues ne pourra être complétée avant la mi-décembre et ce, de façon incomplète. Ce n'est qu'en janvier que les statistiques seront complétées.

Dans la zone 4, secteur de Lac-Mégantic, les armes à feu seront permises pour la chasse à l'original, du 15 au 23 octobre, mais seuls les mâles et les petits pourront être tués. Il est à noter que la chasse à l'original avec des armes à feu ne sera pas permise dans les zones de Sherbrooke et de Sutton et lac Brome.

Le ministère garde l'impression qu'il y a plus de chasseurs à l'arc, cette année, puisqu'un plus grand

nombre de personnes se sont inscrites à des cours de tir à l'arc. Cependant, ce barème n'est pas absolu, car un chasseur peut suivre un cours et ne pas nécessairement chasser à la flèche.

Et le chevreuil

Les chasseurs ont encore quelques jours pour chasser le chevreuil à l'arc dans les zones 4, 5 et 6. En effet, la saison allait du 7 septembre jusqu'au 7 octobre, dans ces trois secteurs de l'Estrie. Les mâles, les femelles et les petits peuvent être tués.

La saison de chasse au chevreuil à l'arme à feu se poursuivra du 29 octobre au 13 novembre dans les zones de Lac-Mégantic et de Sherbrooke. Seul le mâle pourra alors être tué. Dans la zone de Sutton et

du lac Brome, la saison de chasse au chevreuil à l'aide d'armes à feu se poursuivra du 29 octobre au 13 novembre. Dans ce dernier secteur, le ministère de l'Environnement et de la Faune a émis un nombre limité de permis qui permettent d'abattre des femelles. Encore là, la limite vise à assurer l'augmentation du cheptel.

Le bureau régional de Sherbrooke précise également que l'enregistrement du gros gibier peut se faire dans certains établissements commerciaux de la région. «Ca aussi, ça fonctionne bien, de noter M. Larouche, mais nous recommandons aux chasseurs d'appeler l'établissement avant de s'y rendre, afin de s'assurer qu'il est sur ses heures d'affaires».

FAITS DIVERS

Le disparu aurait-il mis fin à ses jours?

Sherbrooke (psj) - Porté disparu depuis le 28 septembre, en fin

d'après-midi, un homme d'une quarantaine d'année a fait l'objet de recherches nautiques, hier après-midi, dans le centre-ville de Sherbrooke.

Le caractère dépressif de l'homme et surtout la découverte de sa veste et de son porte-monnaie, dans un sentier pédestre, près du pont Hubert C.-Cabana, à quelques mètres de la rivière Magog, ont laissé craindre le pire.

Ses proches n'ont évidemment

pas eu de nouvelles de l'homme depuis la semaine dernière. La disparition avait aussitôt été signalée aux policiers.

Après des recherches poussées sur les abords de la rivière Magog, le long des rives et du sentier pédestre, les policiers municipaux ont demandé l'assistance des pompiers afin d'explorer les rives de la rivière Saint-François, depuis la rue Frontenac, où se jette la Magog, jusqu'à la rue Hol-

mes.

Les recherches n'ont donné aucun résultat.

Seul un élément nouveau motivait le déclenchement de nouvelles recherches. Si des témoins savent quelques chose, il serait préférable d'en faire part aux autorités policières.

Les deux blessés s'étaient volatilisés!

Quand il est question de délit de fuite, la police recherche habituellement le chauffard.

En soirée de dimanche, sur la 13e Avenue Nord, dans le quartier est de Sherbrooke, les policiers municipaux dépêchés sur les lieux d'une embardée se demandaient bien où étaient passés les deux occupants blessés du véhicule qui s'était immobilisé sur

une pelouse.

Les recherches leur ont permis d'apprendre qu'un bon samaritain avait ramené les deux hommes, apparemment blessés légèrement, à leur domicile respectif.

Le plus étonnant est que le conducteur du véhicule accidenté, un Sherbrookois âgé de 26 ans, avait subi des fractures au nez et à la jambe gauche.

Le tout devient moins étonnant lorsqu'on apprend que le conducteur était recherché sur mandat par le service de Métro Police Ascot-Lennoxville, et que de plus, s'ajoutait dans l'affaire de l'accident une possession simple de cannabis.

Pour mettre un terme au dossier, les policiers ont même ajouté une contravention de délit de fuite, les circonstances ayant démontré que le conducteur s'efforçait de se soustraire à ses responsabilités.

Correction

NDLR - Le député d'Arthabaska, Jacques Baril, n'a jamais refusé le poste de délégué régional pour la région 04 parce que celui-ci ne lui a jamais été offert, contrairement à ce qui a été écrit dans un de nos textes mercredi dernier. Il a cependant été approché pour ce poste. Il a manifesté que sa nomination risquait de soulever une tempête sur la rive-nord de la région 04. Nos excuses à M. Baril.

LA QUOTIDIENNE

1 83-4514

La Tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
Tél.: 564-5450, 11K 2X8

Téléphones:

Petites annonces: 564-0999

Publicité: 564-5450

Rédaction: 564-5454

Abonnements: 564-5466

Journal quotidien publié à Sherbrooke

par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc.

(division La Tribune)

Livraison à domicile:

— Camélot et camelots motorisés

Prix de vente suggéré incluant

T.P.S. payée par le camelot: \$3.43

taxe de vente du Québec: 22

Coût à l'abonné: \$3.65

ENVOI DE PUBLICATION:

Enregistrement No 0529168

LE SAMEDI C'EST GRATUIT!

Petites annonces La Tribune

SPÉCIAL D'OCTOBRE

Placez une petite annonce 3 jours en semaine
et nous la répétons GRATUITEMENT le samedi!

Vous rejoignez ainsi plus de 100 000 personnes.
Pour tout vendre il vous faut La Tribune!

564-0999

1 800 567-6955

BUREAU OUVERT: Lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30
LIGNES TÉLÉPHONIQUES: Lundi au jeudi jusqu'à 19 h 30
Vendredi jusqu'à 16 h 30

DE L'EXTÉRIEUR

Cette offre est en vigueur du 1er au 31 octobre (dernière parution), s'adresse aux particuliers et ne peut être combinée à aucune autre promotion. La facture s'établira au montant déterminé même s'il y a annulation après une ou plusieurs parutions.

CONCOURS La Tribune

Découpez le...

CASSE-TÊTE

5700\$ EN PRIX À GAGNER!

Facile!... Découpez «La pièce du jour» et collez-la sur l'illustration maîtresse qui paraîtra dans La Tribune les samedis 3 septembre, 24 septembre, 15 octobre, 5 novembre et 26 novembre 1994.

Dès qu'un casse-tête est complété, retournez-le à La Tribune et participez au tirage du prix illustré qui aura lieu le 22 décembre 1994. Pour plus de détails, surveillez la publicité du concours dans le journal de samedi. Règlement disponible à La Tribune. Bonne chance!

«La pièce du jour»

Pour vous abonner, 564-5466 1 800 567-6955 (extérieur)

Prévisions à long terme pour Sherbrooke

Source: Environnement Canada

| Aujourd'hui | Ce soir | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|---------------|---------|----------|---------|------------|
| | | | | |
| CIEL VARIABLE | NUAGEUX | NUAGEUX | NUAGEUX | ENSOLEILLÉ |
| max 9 | min 2 | max 12 | 12 | 12 |

Dans le monde

Aujourd'hui

| Min. | Max. | Madrid | 13 | 26 |
|-------------|------|--------|---------------|----|
| Amsterdam | 05 | 13 | Miami | 26 |
| Barcelone | 18 | 20 | New York | 06 |
| Bruxelles | 10 | 13 | Oslo | 00 |
| Chicago | 12 | 17 | Paris | 11 |
| Genève | 12 | 16 | Rome | 19 |
| Lisbonne | 15 | 26 | San Francisco | 14 |
| Londres | 11 | 13 | Stockholm | 05 |
| Los Angeles | 18 | 24 | Sydney | 13 |

INDEX

| | | | |
|-------------------|-----|---------------------|-----|
| Arts: | C-5 | Éditorial: | A-8 |
| Bandes dessinées: | B-3 | Horoscope: | B-3 |
| Chez nous: | B-1 | Messier en liberté: | B-3 |
| Décès: | C-9 | Petites annonces: | C-6 |
| Économie: | B-5 | Sports: | C-1 |

Actualité en bref

12 citoyens reçus à l'Ordre Saint-Michel

Sherbrooke — Douze personnes de la paroisse Saint-François d'Assises, qui chevauche une partie de Fleurimont et du district Jardins Fleuris à Sherbrooke, ont reçu en fin de semaine l'Ordre Saint-Michel, une distinction de l'archevêché de Sherbrooke, visant à souligner leur dévouement dans la communauté.

Il s'agit de Pauline Duval-Boisvert, Céline Lapointe-Mercier, Ghyslain Mercier, Daniel Drouin, Lise Dion, Anita Dubé, Carole Pinard, Yvan Cloutier, Nicole Beaudet, Roch Alain Gagné, Noëlla Rodrigue et Jean-Louis Guay.

J.-Guy Archambault songe à revenir

Sherbrooke PYB - Conseiller de 1974 à 1982 à la Ville de Sherbrooke, Jean-Guy Archambault pourrait effectuer un retour en politique municipale en se présentant dans le district Montcalm à l'élection du 6 novembre. Agé de 62 ans et à la retraite, il pourrait ainsi faire la lutte à Guy Giard.

Jean-Guy Archambault a avoué à La Tribune que la candidature à la mairie du conseiller Jean Perreault l'amène à réfléchir sérieusement à sa participation.

«J'avais mis un X sur la politique, a-t-il dit. J'ai été pris un peu par surprise et pour être franc, j'ai reçu beaucoup d'appuis.» Président fondateur de la CMTS, Jean-Guy Archambault annoncera ses intentions demain mercredi.

2 autres candidats du RCS connus

Sherbrooke - Le conseiller sortant du district Mont Bellevue, Laurier Custeau, fera face à plus d'un opposant le 6 novembre prochain. Il disputera la victoire à Fabien Dubois, représentant du Rassemblement des citoyens de Sherbrooke (RCS) et à Aline Lessard qui a déposé son bulletin de candidature.

Dans le district St-Alphonse, le conseiller sortant Camille Fortier devra aussi se mesurer à deux adversaires. Jacques Houle a ajouté son nom à celui de Michel Bousquet (RCS) afin de briguer les suffrages.

Variation sur un thème familial

Sherbrooke - Le film *Variations sur un thème familial*, un documentaire sur la famille d'aujourd'hui et de demain, est présenté en grande première, ce soir, à 19 h 30, à la salle Alfred-Desrochers du Cégep de Sherbrooke.

Lancé simultanément dans une dizaine de villes du pays, cette production de l'ONF explore sept variantes de la famille d'aujourd'hui à travers des témoignages. L'entrée est gratuite. Le film sera disponible sur vidéocassette à la Bibliothèque Éva-Sénécal.

Petits trucs simples pour l'Halloween

Sherbrooke - L'Halloween, c'est vite arrivé. Voilà pourquoi le Club des Débrouillards convie les jeunes curieux de 6 à 12 ans à deux activités, animées par l'adjoint du professeur Scientifex : les secrets des potions magiques et les maquillages d'Halloween faits à partir d'ingrédients maison.

Cette activité aura lieu ce vendredi 7 octobre (congés scolaires), à 13 h pour les 6 à 9 ans, et à 14 h 30 pour les 10 à 12 ans, dans la salle 4 de la Bibliothèque Éva-Sénécal, entrée du 420, rue Marquette.

Les billets d'entrée (gratuits pour les membres et 3 \$ pour les non-membres) sont disponibles au secteur des jeunes de la bibliothèque. Pour renseignements, communiquez avec Chantal Rhéaume, au 821-5599.

Madeleine Fisette expose ses oeuvres

Sherbrooke - L'artiste peintre sherbrookoise Madeleine Fisette procédera à un vernissage de ses dernières oeuvres lors de l'ouverture officielle de la Clinique médicale des Cantons, située au 1474 rue King ouest, mercredi de 18h00 à 22h00.

Au total, 35 toiles de cette aquarilliste seront exposées.

Droque dissimulée au site d'enfouissement

La Ville congédie les quatre employés

Denis DUFRESNE Sherbrooke

La Ville de Sherbrooke n'y va pas avec le dos de cuillère avec les quatre employés municipaux accusés relativement à une affaire de marijuana saisie par la Sûreté du Québec et enterrée au lieu d'enfouissement sanitaire de la Ville.

Ils avaient été arrêtés à leur sortie du dépotoir lors d'une opération de surveillance de la SO.

«Le directeur général de la Ville s'est prévalu d'une disposition de la Loi sur les cités et villes pour les suspendre et a fait rapport au conseil municipal. Ils ont commis un infraction en vertu du Code criminel

et vu que le lien de confiance n'existe plus avec ces employés, ils sont congédiés», a expliqué le chef des services juridiques, Pierre Huard.

Déry et Lamontagne sont présentement accusés de complot et de possession dans le but de faire un trafic et de trafic, tandis que Cormier et Lachance font face à des accusations de possession pour trafic et possession.

M. Huard a dit s'attendre à ce que les employés visés par cette mesure aient recours à une procédure de grief pour contester d'une part leur suspension sans solde et, d'autre part, leur congédiement.

«Et si l'arbitre juge les motifs de la Ville insuffisants il pourra ordonner à celle-ci de les reprendre», indique le chef des services juridiques.

Il a dit douter que cela puisse se faire avant que les quatre employés aient connu leur sentence et purgé leur peine si, bien sûr, ils sont reconnus coupables.

Invité à expliquer pourquoi le chef de la division environnement à la Ville de Sherbrooke, Georges Emond, n'avait pas été suspendu il y a quelques années lorsqu'il avait fait l'objet d'accusations d'agression sexuelle, M. Huard a répondu qu'«il faut faire une distinction entre

un geste à l'intérieur d'une activité de travail et à l'extérieur, cela n'entachait pas la confiance à son égard, il n'avait pas à côtoyer des jeunes par exemple».

M. Emond avait été blanchi de toute accusation.

Ces congédiements surviennent au moment où les élus viennent d'adopter un code d'éthique qui vise autant le personnel politique que les fonctionnaires.

Le document stipule notamment que les élus comme les fonctionnaires ne peuvent bénéficier d'avantage, ou retirer un intérêt personnel, pécuniaire, apparent ou potentiel, de par leur fonction.

Fructueuse opération de sauvetage menée à Ascot

Confrères, policiers, ambulanciers et pompiers unissent leurs efforts pour dégager un bûcheron coincé sous un arbre



Après une opération de secourisme de 75 minutes, le bûcheron blessé a été transporté jusqu'à l'ambulance par un «porteur».

Téléphoto par Claude Poulin

Ascot (PSJ)

Une opération de secours pas commode du tout s'est déroulée hier matin, au cœur d'un chantier de coupe de bois, sur les hauteurs de la rue Belvédère connues sous le nom de Belvedere Heights, à Ascot.

Hommes de bois, ambulanciers, pompiers et policiers ont uni leurs efforts pour porter secours et soulager les souffrances d'un bûcheron coincé sous un arbre.

Selon toute vraisemblance, M. Andrew Ryan, âgé dans la trentaine, de Coaticook, s'est fait surprendre par un arbre qu'il avait déjà coupé mais qui était resté debout.

Alors que M. Ryan s'affairait à ébrancher et à écimer un arbre couché sur le sol, celui dont la coupe avait été entamée s'est inopinément affalé projetant le bûcheron sous la tête de l'arbre déjà étendu sur le

sol.

On ignore combien de temps M. Ryan a attendu avant d'être découvert et secouru par un compagnon de travail, M. André Beaulieu, qui passait dans ce secteur.

«Quand je l'ai vu, il y avait un arbre couché sur lui. A un kilomètre de la route, en plein bois, ce n'est pas simple d'aller chercher du secours», a commenté M. Beaulieu.

Il a alerté d'autres compagnons de travail. Ils sont habituellement sept à trimer dur sur ce chantier de coupe, ouvert depuis un mois et demi environ.

Alertés vers 9 h 30, les services de Métro Police Ascot-Lennoxville, d'Ambulance de Sécurité de l'Estrie et de Protection contre le feu de Sherbrooke ont dépêché des équipes sur place.

C'est ainsi que le policier Robert Simard et l'ambulancier Pierre Mercier ont entrepris une marche d'environ un kilomètre sur un chemin boueux, miné de profondes ornières, afin d'aller donner les pre-

miers soins au blessé.

A son arrivée, l'équipe du lieutenant Marcel Bourque, du Service de protection contre le feu de Sherbrooke était attendue par un bûcheron et l'ambulancier Marc Rondeau, près d'une débusqueuse, le genre de véhicule à pouvoir circuler sur le chemin du chantier.

Après avoir déposé divers équipements sur la débusqueuse, ces secouristes sont repartis vers la forêt.

M. Ryan est demeuré conscient durant toute l'opération de secours.

Les intervenants devaient à la fois allier dextérité et célérité tout en s'assurant de pas aggraver les blessures du bûcheron et de ne pas le faire souffrir inutilement.

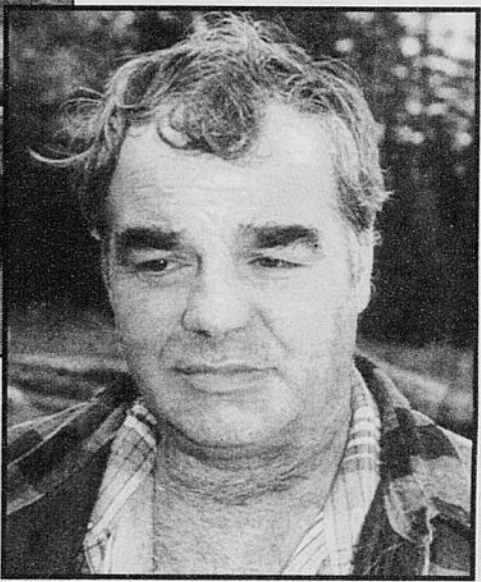
Il a fallu débrancher l'arbre sous lequel il avait les jambes coincées. M. Marc-André Charron, le chef d'équipe, a lui-même retiré le blessé de sa fâcheuse position.

Environ 75 minutes après l'intervention des secouristes, M. Ryan, à bord d'un porteur, a saisi une grosse machine propre à transpor-



Téléphoto par Claude Poulin

M. André Beaulieu a découvert le premier son compagnon de travail.



Téléphoto par Claude Poulin

M. Marc-André Charron, le responsable de la coupe de bois.

C'est avec soulagement et une note d'optimisme que M. Daniel Dubé, un compagnon de travail de M. Ryan, a annoncé aux témoins qui tapaient du pied à l'orée du chemin de bois que le blessé allait s'en sortir.

«Un accident, c'est un accident. Que dire de plus!», a commenté M. Marc-André Charron, responsable de mener à terme la coupe de bois à Belvedere Heights.

Il a reconnu qu'il n'y avait pas, à proprement parler, ni école ni même de code de sécurité pour les bûcherons hormis l'équipement obligatoire. La plupart apprennent le métier avec leur père et le pratiquent depuis toujours. Chacun

prend de l'expérience avec le temps et les coupes.

Les bûcherons, par mesure de prudence, sont toujours au moins deux à besogner dans le même secteur. Il faut ajouter que le bruit de la machinerie lourde et des scies mécaniques empêche de tout entendre.

Heureux de voir que leur compagnon s'en sortira mais ébranlé par ce début de semaine mouvementé, les bûcherons ont devancé l'heure du repas, question de reprendre le combat contre les géants de la forêt, dès l'après-midi.

Georges Comtois rejette les arguments de Marc Widner et soutient que la présence de l'OMJM a des retombées artistiques en région

«Je suis totalement en désaccord avec ce point de vue»

Denis DUFRESNE Sherbrooke

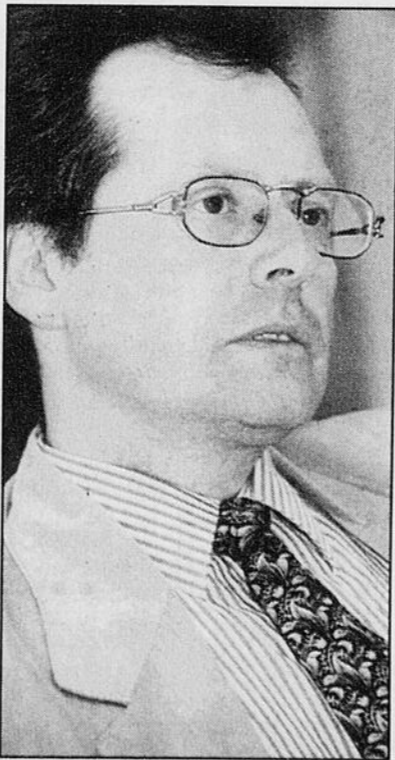
Si le projet de l'OMJM drainait des ressources, il faudrait se poser des questions, mais je n'en crois rien», affirme le directeur du secteur culture à la SDERS, Georges Comtois.

«Je suis totalement en désaccord avec ce point de vue là, il (M. Widner) a une analyse de la situation qui est totalement déficiente», dit-il, affirmant que l'OMJM a des retombées au plan artistique pour les musiciens d'ici.

«Je suis très surpris de cette attitude là, il aurait dû venir nous le dire», ajoute M. Georges Comtois, soulignant que le directeur de l'École de musique n'a pas participé aux deux dernières rencontres de la Fondation sherbrookoise pour la musique.

M. Comtois soutient que la présence de l'OMJM a des retombées artistiques en région.

Il signale à cet égard que des solistes, des choristes, au moins un



Georges Comtois

compositeur - Denis Gougeon, de Granby - et le directeur musical de l'Orchestre symphonique de Sherbrooke, Marc David, ont travaillé avec l'OMJM depuis 1992.

«Ces gens là, ça leur a donné l'occasion d'être avec un ensemble extraordinaire», affirme-t-il.

Ce dernier ajoute que la présence de l'Orchestre a aussi des retombées économiques dans la région.

«Ça fait servir des infrastructures qui, en été, serviraient moins», dit-il.

Georges Comtois reconnaît que depuis sa création, il y a deux ans, la Fondation a remis ses fonds exclusivement à l'OMJM, mais affirme qu'il en sera autrement «dans le temps» et que les concerts symphoniques (qui regroupent entre autres l'Orchestre symphonique de Sherbrooke, l'Orchestre symphonique des jeunes, les chorales et Musica Nova) en bénéficieront.

Il soutient en outre que les levées de fonds, le parrainage des jeunes musiciens, se fait dans toute la région de l'Estrie et pas seulement à Sherbrooke.

Et dans ce contexte, M. Comtois rejette l'idée voulant que les fonds versés à l'OMJM privent les orchestres et ensembles d'ici.

«Je mets en doute ces affirmations là. Est-ce que le travail de la Fondation nuit à l'Orchestre symphonique de Sherbrooke? Jamais de la vie!» lance-t-il.

Le milieu culturel inquiet

La vice-présidente du conseil d'administration des concerts symphoniques, Paule Scott, qui siège également au conseil d'administration de la SDERS culture, n'est cependant pas de cet avis.

«L'argent (pour l'OMJM) devait dans un premier temps venir de l'extérieur, mais ce n'est pas ce qui s'est passé. Les gens qui sont sollicités pour l'OMJM sont les mêmes qui le sont pour l'Orchestre de chambre, par exemple, c'est le milieu sherbrookoise», dit-elle.

«Il n'y a pas un sou de cet organisme là (la Fondation) qui va aux ensembles sherbrookoise», ajoute Mme Scott, qui affirme avoir saisi la SDERS du fait que l'OMJM a peu de retombées ici et «enlève des

fonds aux organismes de la région».

M. Scott se dit du reste «d'accord essentiellement» avec les propos du directeur de l'École de musique, Marc Widner.

«L'OMJM a manqué la chance d'impliquer les orchestres de Sherbrooke, ça aurait aidé au dynamisme musical d'ici».

«Mais il y a eu très peu d'échanges, il se sont tenus à l'écart du milieu musical. Cela m'aurait moins frustrée s'il y avait eu des retombées pour le milieu musical sherbrookoise», ajoute-t-elle.

Le Conseil de la culture de l'Estrie se dit pour sa part inquiet, d'autant plus, dit sa présidente Jovette Marchessault, «qu'il est difficile d'avoir des informations de la SDERS».

«Ils n'ont pas de comptes à rendre et pourtant c'est l'argent des contribuables», juge-t-elle.

Selon Michèle Quintin, membre du conseil d'administration du Conseil de la culture et ex-membre du comité de levée de fonds de la Fondation, «on devrait plutôt concentrer les mêmes énergies pour développer nos compétences ici».

CE QU'IL FAUT SAVOIR ABSOLUMENT

CHLT 630



Je l'sais! J'écoute CHLT!

Insatisfait d'avoir obtenu seulement 1000 \$ sur sa réclamation de 1 103 119 \$ contre la Caisse populaire Sherbrooke-Est

L'homme d'affaire Robert Proteau se rend en appel

Claude PLANTE

Sherbrooke

Insatisfait d'avoir obtenu seulement 1000 \$ sur sa réclamation de 1 103 119 \$ contre la Caisse populaire Sherbrooke-Est et un cadre, l'homme d'affaires Robert Proteau a décidé d'aller en appel.

M. Proteau vise un total d'un million de dollars en compensation, une somme qu'il juge acceptable, considérant que cette affaire largement médiatisée a entaché sa réputation.

Rappelons que le Sherbrookeois Robert Proteau n'avait obtenu, au début de septembre, qu'une compensation de 1000 \$ sur une réclamation de plus d'un million de dol-

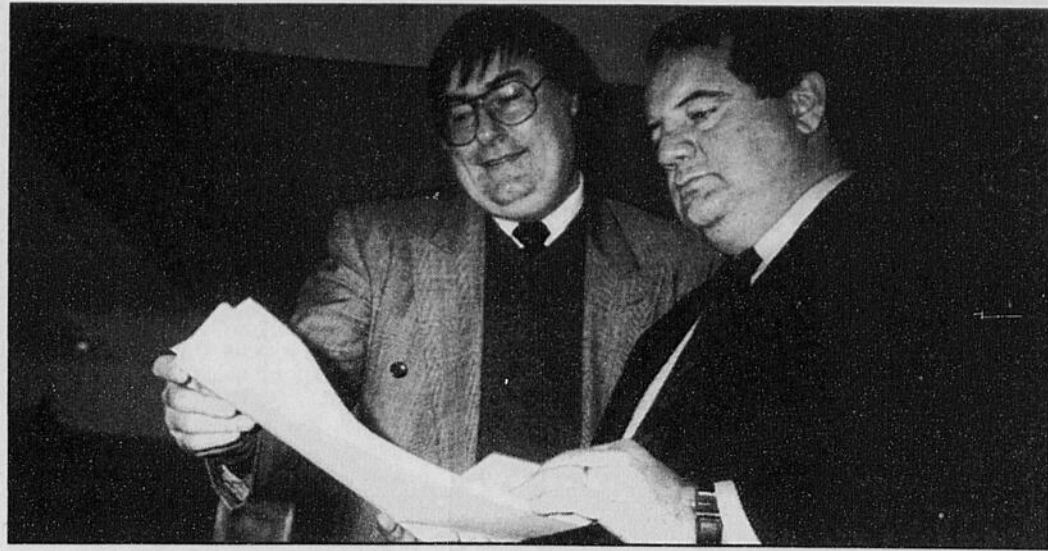


Photo La Tribune par Claude PLANTE

...
L'homme d'affaires Robert Proteau (à g.) et son avocat, Me Richard J. McConomy, examinent les documents relatifs à sa demande d'appel d'un jugement prononcé contre la Caisse populaire Sherbrooke-Est.
...

lars à la Caisse populaire Sherbrooke-Est et un employé, Robert Aubé, tandis que lui-même et ses sociétés commerciales doivent rembourser 83 283 \$ à cette institution financière.

M. Proteau, courtier en assurance de personnes, poursuivait la Caisse populaire et M. Aubé en dommages et intérêts, à la suite d'une saisie avant jugement pratiquée contre ses biens le 22 juin 1990 par l'institution. L'appel sera entendu dans les prochains mois.

L'avocat de M. Proteau, Me Richard J. McConomy, soutient que la somme accordée est nettement insuffisante. «Nous ne voulons pas revenir sur la faute. Elle est claire et établie. Nous considérons que 1000 \$ de dommages, sur une action de un million de dollars, c'est très

peu.»

Me McConomy entend démontrer que le juge Jean-Jude Chabot, de la Cour supérieure du Québec, a erré dans l'évaluation des dommages causés à M. Proteau. Dans sa requête, il soulève plus d'une dizaine de points, qu'il croit susceptibles de faire augmenter la compensation.

«Notre appel porte sur la question de dommages, indique l'avocat. Nous faisons ressortir trois volets différents: les dommages punitifs (150 000 \$), les dommages moreaux (300 000 \$) et les dommages directs (635 119 \$).»

L'avocat avance que son client a de bonnes chances d'en venir à ses fins, surtout en ce qui a trait au volet des dommages punitifs.

AU PALAIS DE JUSTICE

Deux ans pour complicité

Martin Deschenes a écopé d'une peine de deux ans de pénitencier pour complicité de vol qualifié dans un club vidéo à Sherbrooke pendant qu'il bénéficiait d'un cautionnement pour deux effractions dans des commerces à Coaticook.

Cette condamnation lui a été imposée hier par le juge Michel Beauchemin de la Cour du Québec, à Sherbrooke.

Deschenes, âgé de 22 ans et demeurant à Neufchâtel, était hypothéqué d'antécédents judiciaires remontant à 1991 et se trouve en attente de procédures pour vol qualifié dans le district de Québec.

Le tribunal a suivi une recommandation commune du défenseur Conrad Chapdelaine et du procureur Charles Crépeau compte tenu du rôle secondaire du prévenu.

Selon une source policière, un premier individu s'est présenté à 22 h 28 à un club vidéo de la 13e Avenue Nord à la recherche d'un film et a été suivi par un second qui a brandi un couteau en criant «hold up».

Ce dernier s'est approprié une somme de 530 \$ pendant que le premier renversait des cassettes.

Le premier individu s'est passé la tête dans la porte avant de partir en disant à la préposée que le gars au couteau était disparu en voiture.

Deschenes a été arrêté peu après dans un bar du centre-ville.

Le vol qualifié au club vidéo de Sherbrooke a été commis un mois après les effractions à Coaticook remontant au 27 juillet.

Le recel d'une voiture lui vaut un an

Guy Roy, âgé de 37 ans, a encouru une peine d'un an de détention pour le recel d'une voiture le 7 juillet pendant qu'il se trouvait sous un engagement de garder la paix, à l'occasion d'une vérification, à Lennoxville.

En lui imposant cette peine hier, le juge Michel Beauchemin de la Cour du Québec a suivi une recommandation commune du défenseur Jean Leblanc et du procureur Charles Crépeau.

Roy, de Hull, a des antécédents judiciaires et se trouve en attente de procédures pour 13 chefs de fraude par utilisation de chèques certifiés invalides ainsi que vol d'une voiture à Fleurimont.

Agression contre sa conjointe

Un homme de 38 ans a été inculpé de deux chefs d'agression sexuelle et d'un troisième de voies de fait sur son épouse ainsi que de voies de fait sur deux de ses enfants dans le territoire du poste de la SQ à Weedon.

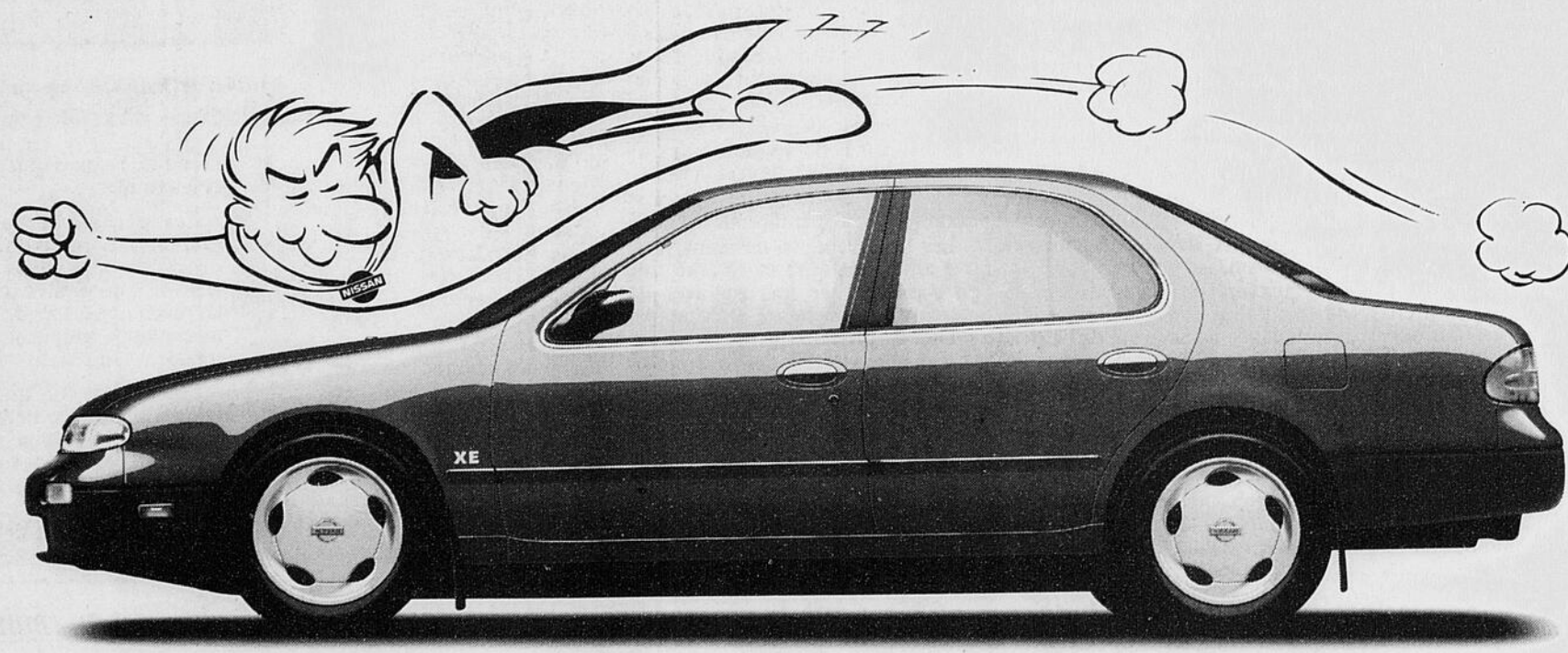
Il a comparu hier devant le juge Michel Beauchemin de la Cour du Québec.

Le prévenu avait été interpellé par la police à la suite d'une plainte de son épouse qui a quitté le domicile familial avec les enfants pour se réfugier dans une maison d'hébergement pendant que ce dernier se trouvait au travail.

Les plaintes d'agression sexuelle contre un mari sur sa femme sont assez rares dans le district de Saint-François.

L'inculpé, défendu par Me Philippe Gilbert, sera ramené devant le tribunal pour son enquête sur sa remise en liberté provisoire à laquelle s'était opposé le procureur André Campagna.

Vous n'aurez jamais négocié d'aussi belles courbes.



L'Altima XE

Prix spécial à partir de

16 990 \$*

Suivez mon regard : des lignes racées, un habitacle spacieux, un design novateur qui lui a valu le prestigieux Prix I.D. de la revue *International Design Magazine*. Oui, l'Altima XE 1994 fait tourner bien des têtes. Aucune route, aucune courbe ne résiste à son puissant moteur de 150 chevaux, à sa suspension indépendante aux 4 roues et à ses barres stabilisatrices à l'avant et à l'arrière.

Et ce n'est pas tout : cette superbe berline bénéficie de l'Engagement Satisfaction Nissan, une incomparable garantie de 6 ans ou 100 000 km sur les principaux composants et sur le dispositif antipollution. Passez vite en faire l'essai chez votre très sympathique concessionnaire Nissan et profitez de notre incroyable taux de financement de 5,8 % garanti pour 48 mois**. Alors, vous verrez que le luxe, pour une fois, se négocie à prix abordable.

Financement

5,8% garanti pour 48 mois**

Les banques exigent en moyenne 11 % d'intérêt sur un prêt-auto d'une durée de 48 mois. Chez Nissan, nous vous offrons 5,8 % garanti pour 48 mois**. Prenez note que ce taux exceptionnel de financement s'applique également à la Sentra DLX 4 portes 1994 et à la Maxima GXE 1994.

| MONTANT FINANCÉ | COÛT D'EMPRUNT À 5,8% | COÛT D'EMPRUNT À 11% | VOS ECONOMIES |
|-----------------|-----------------------|----------------------|---------------|
| 10 000 \$ | 1 229 \$ | 2 406 \$ | 1 177 \$ |
| 12 500 \$ | 1 536 \$ | 3 007 \$ | 1 471 \$ |
| 15 000 \$ | 1 843 \$ | 3 609 \$ | 1 766 \$ |
| 17 500 \$ | 2 150 \$ | 4 210 \$ | 2 060 \$ |
| 20 000 \$ | 2 458 \$ | 4 812 \$ | 2 354 \$ |

Les coûts d'emprunt sont basés sur un financement de 48 mois.

NISSAN MAGOG
427, boul. Bourque
Omerville
843-8145

très
sympathique
concessionnaire



SHERBROOKE NISSAN
4280, boul. Bourque
Rock Forest
823-8008

Les gens avisés lisent toujours les petits caractères et bouclent leur ceinture de sécurité. *Prix spécial pour la Sentra Coupé DLX 1994 avec transmission manuelle. Taxes, transport et préparation en sus. **Selon l'Association des Journalistes Automobile du Canada. Selon l'évaluation de Transports Canada sur le modèle avec transmission manuelle 5 rapports. Pour tous les détails, voyez votre concessionnaire Nissan participant ou composez le 1 800 387-0122 (entre 8 h et 19 h HE).

L'INFORMATIQUE
AVEC
JEAN - PAUL RICARD
TOUS LES MERCREDIS

Démolition de trois édifices au plateau Parc

René Ouellette craint pour la survie de l'Expo

Pierre-Yvon BÉGIN Sherbrooke

La démolition sur le plateau Parc de trois édifices qui sont principalement utilisés par l'Exposition régionale et agricole de Sherbrooke mettrait en péril l'organisation même de cette activité centenaire.

Directeur général de la Corporation de l'Exposition régionale et agricole de Sherbrooke (CERAS), René Ouellette a pour le moins été estomaqué en apprenant, hier matin, par le biais de La Tribune que la Ville de Sherbrooke s'appropriait à démolir la grande estrade, l'ancien poulailler devenu pavillon de l'artisanat et le bâtiment abritant le casino pour la préparation du site en vue de la présentation des Jeux du Québec l'été prochain.

Principal utilisateur de ces trois bâtiments, CERAS n'a pas été consulté quant à leur démolition. Il n'en faut pas plus au directeur général pour conclure que l'administration municipale souhaite la disparition pure et simple de l'Exposition.

«Ce qui est dommage a-t-il dit, c'est qu'on est tenu à l'écart. Ça nous fruste et ça nous indispose. Il y a sûrement quelqu'un qui souhaite la fin de quelque chose. Même les élus sont tenus à l'écart. J'ai l'impression qu'on dérange du monde. Ce qui est encore plus choquant, c'est qu'on démolit pour ne rien construire.»

René Ouellette est d'autant plus étonné de l'intention de la Ville de démolir ces bâtiments qu'une somme d'environ 20 000 \$ a été investie, l'été dernier, afin de rénover le pavillon de l'artisanat. Le coût des travaux aurait été partagé à peu près à parts égales entre la Ville et CERAS.

À titre de partenaire et de principal utilisateur, CERAS souhaite prendre part aux discussions entourant l'avenir du plateau Parc. Le directeur général estime aussi qu'il serait possible de trouver une nouvelle



L'ancien poulailler devenu pavillon de l'artisanat est visé dans le cadre des démolitions envisagées par la Ville de Sherbrooke au plateau Parc.

volocation pour les bâtiments visés par le projet de démolition.

«En ne reconstruisant pas, d'ajouter René Ouellette, on poursuit la période d'écoeurément des gens de CERAS. Je suis tanné de me chicaner avec la Ville tandis que l'on devrait s'asseoir et discuter ensemble. Le pire, c'est qu'on ne sait même pas d'où viennent les décisions. Je trouve ça dégueulasse d'apprendre par des cols bleus que le Centre Expo sera transformé en

centre de conditionnement physique pour les jeunes. Nous avons 13 salons à tenir d'ici avril prochain.»

René Ouellette dit se battre contre des fantômes. Les derniers événements ne font que confirmer son impression que le pouvoir politique a abandonné l'Exposition aux mains des fonctionnaires. «Est-ce que ce sont les fonctionnaires qui mènent», de demander le directeur général ?

René Ouellette fait aussi valoir que CERAS a fait preuve de bonne

volonté en acceptant d'avancer dans le temps la présentation de la prochaine édition de l'Exposition. Afin

de faire toute la place aux Jeux du Québec, l'Exposition aura lieu en juin au lieu du mois d'août comme à l'accoutumée.

«Si on ne veut plus de nous, de conclure René Ouellette, qu'on nous le dise donc franchement. Personne n'ose montrer ses couleurs.»

Consultation

Le président du Comité consultatif d'urbanisme, le conseiller Serge Paquin, a indiqué hier soir à l'assemblée du conseil que son comité allait se pencher aujourd'hui même sur l'avenir des trois bâtiments. Il a précisé que la question n'avait pas obtenu de consensus et que les citoyens pourront s'exprimer sur le

sujet au cours d'une consultation publique.

Serge Paquin a aussi affirmé qu'il n'était pas absolument nécessaire de démolir la grande estrade pour aménager une place des drapeaux et des terrains de soccer pour la finale des Jeux du Québec de l'été prochain.

En entrevue avec La Tribune, le chef de la Planification et des Travaux publics, Michel Archambault, a affirmé que la grande estrade n'était plus requise, les courses de chevaux ayant été abandonnées depuis longtemps. De plus, l'aspect visuel du bâtiment ne cadre pas avec le protocole des cérémonies d'ouverture des Jeux du Québec qui se dérouleront à cet endroit.

Les élèves apprennent à exercer leur droit de vote

Gilles FISETTE Sherbrooke

Élèves dans une classe multi-programme de 3e et de 4e année, Marie-Christine Côté et Mathieu Bellerose pourront s'asseoir avec le directeur de leur école, à toutes les trois semaines environ. Ensemble, ils se pencheront sur des problèmes vécus par des élèves et ils chercheront des solutions.

Marie-Christine Côté et Mathieu Bellerose ont été élus au conseil des élèves de l'école Desjardins, de Sherbrooke, comme huit autres

élèves du second cycle du primaire de cette école.

À cet endroit, les élections ont eu lieu, la semaine dernière. Dans d'autres écoles de la CSCS, des élections semblables se tiendront au fil des prochains jours. Dans des centaines d'écoles du Québec, des jeunes vivront également cette expérience à laquelle les convient le ministère de l'Éducation et le Directeur général des élections.

L'exercice a pour objet principal de sensibiliser les jeunes au processus démocratique des élections et à l'exercice du pouvoir.

Les écoles participantes ont reçu des affiches, des urnes, des isolements et un calendrier électoral. Les écoles peuvent également utiliser deux guides pédagogiques conçus par le ministère de l'Éducation.

À l'école Desjardins, le directeur, Jean Dupuis, rapporte que le processus a été mené en trois semaines. Après la vérification des listes électorales et la période de mises en candidatures, chaque classe (le comté) a pu assister à la lutte que se sont livrés des candidats (quatre à cinq candidats par classe-comté).

Finalement, souligne-t-il, c'est dans la journée du vendredi 30 septembre que les élèves se sont présentés aux urnes. On note un taux de participation très élevé, que pourraient envier les responsables des élections provinciales et scolaires. On déplore le rejet de peu de bulletins de vote.

Dans le but d'encourager le théâtre anglophone en Estrie

Le THÉÂTRE CENTENNIAL et Le THÉÂTRE PIGGERY

sont fiers de présenter

Un spectacle solo tout ce qu'il y a de plus original, écrit, dirigé et interprété par

CHRISTOPHER PLUMMER

A Word or Two, Before You Go



"A Word or Two pourraient, je le suppose, être décrits comme une promenade quelconque à travers cette littérature aimée depuis si longtemps. C'est d'ailleurs cette littérature qui met mon imagination en ébullition depuis ma jeunesse, illuminant les multiples étapes de mon voyage à travers la vie."

Christopher Plummer

Le 7 et 8 OCTOBRE à 20h 30

Billets: 25 \$ - 50 \$ (réception inclus)

(en anglais)

THÉÂTRE CENTENNIAL Université Bishop's, Lennoxville, Québec

Rés.: (819) 822-9692

ROYAL BANK POWER CORPORATION OF CANADA
The Gazette HOUR MIX 56 LaTribune CJAD 797.3

Élus et fonctionnaires de la Ville adoptent un code d'éthique

Denis DUFRESNE Sherbrooke

Les élus et fonctionnaires municipaux ont maintenant un code d'éthique afin de les guider dans leur conduite des affaires de la Ville et de préserver la confiance du public.

«Ce qu'on recherche c'est une transparence pour qu'il n'y ait pas de doute dans l'esprit de la population, c'est pour nous aussi un outil de référence», indique le président du conseil municipal, Camille Fortier, qui a collaboré avec le chef des services juridiques, Pierre Huard, à la réalisation du document approuvé hier soir par le conseil municipal.

Le document d'une quarantaine de pages énumère les avantages et intérêts personnels que doivent éviter les fonctionnaires, élus et personnes nommées au sein d'organismes municipaux - comme CHARMES- dans le cadre de leurs fonctions, qu'il s'agisse d'une faveur, d'une récompense, d'un profit, ou encore d'un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui, par exemple, ferait affaires avec la Ville.

«Il s'agit en fait d'un code d'honneur», précise M. Fortier, soulignant que le conseil pourra mettre fin au mandat des personnes qui représentent la Ville au sein d'organismes municipaux si celles-ci se

placent en conflit d'intérêts.

Le conseil pourrait aussi aller jusqu'à démettre un élu ou un fonctionnaire qui, dans ses fonctions, dérogerait à la Loi des cités et villes.

Fait à signaler, le code d'éthique ne s'applique pas aux représentants du secteur socio-économique qui siègent au sein des conseils d'orientation industriel, culturel et touristique de la Société de développement économique, de la région sherbrookoise (SDERS).

«Nous n'avons pas juridiction jusque là, cela ne s'applique qu'aux personnes nommées là par la Ville, élus ou pas», indique le chef des services juridiques.



SOUPER EN FAMILLE À NE PAS MANQUER
(Servi de 16 h à la fermeture)

MARDI 1994\$

pour 2 adultes et 2 enfants (12 ans et moins)
2 SPAGHETTIS (choix de 4 sauces) ou 2 pizzas 9 pouces de votre choix, PLUS 2 ASSIETTES pour enfants (choix de spaghetti, pizza, lasagne ou sandwich au poulet chaud), PLUS un pichet de 60 onces de Pepsi, PLUS 4 DESERTS (crème glacée décorée à votre goût).

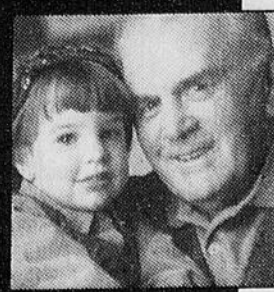
3175, rue King Ouest, Sherbrooke 822-3175 **BIENVENUE À TOUS!**

**PONTIAC
BUICK
GMC**


GM

Vous préférez la voie de gauche?

La famille. Elle dure quand elle est tendre!



Claudia Richard et son grand-papa Maurice



Année internationale de la famille



15 495\$*

Pontiac Grand Am SE 1995

- Moteur 2,3 litres
- Boîte automatique 4 rapports avec surmultipliée
- Freins antiblocage (ABS)

Personne ne vous en offre autant!

GENERAL MOTORS GARANTIE TOTAL

Assistance ROUTIERE

*Offre réservée aux particuliers et s'appliquant aux véhicules neufs 1995 en stock comportant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Photo à titre indicatif seulement. Préparation incluse. Transport (595 \$) et taxes en sus. **Selon la première éventualité. Tous les véhicules neufs Pontiac 1995 sont couverts par la garantie GM Total. L'Assistance Routière est offerte sur les modèles Pontiac 1995. Durée: 3 ans ou 60 000 km, selon la première éventualité. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails. L'Association marketing des concessionnaires Pontiac Buick GMC du Québec.

Vision mondiale de passage à Sherbrooke

Yvon ROUSSEAU

Sherbrooke Trois représentants de Vision mondiale, un organisme qui se consacre à

JOUEZ AU GOLF À MOITIÉ PRIX AU MONT ORFORD



La Tribune est heureuse de vous offrir, en collaboration avec le golf du Mont Orford, la chance de jouer, à moitié prix, les allées de ce magnifique parcours de 18 trous situé près de Magog à compter du 12 septembre 1994.

La façon de procéder est simple. Un groupe de quatre joueurs qui se présente à la boutique du "pro" avec cette découpe de journal n'aura qu'à payer le prix de deux billets pour le droit de parcourir ce parcours. S'il n'y a que trois joueurs, ils ne paieront que le prix de deux droits de parcours.

L'offre de La Tribune et du Mont Orford est valide sur semaine, soit du lundi au vendredi, jusqu'au 14 octobre 1994. Les golfeurs désireux de jouer sur le parcours d'Orford n'ont donc qu'à découper cette annonce pour profiter d'un décor enchanteur.

VALABLE DU LUNDI AU VENDREDI.

NON VALABLE POUR LES TOURNOIS. UNE GRACIEUSE DÉVOTION QUOTIDIENNE

La Tribune

NOM.....
 ADRESSE..... CODE POSTAL.....
 VILLE..... TÉL.....



Téléphoto, Claude Poulin
M. Clément Faye, un Sénégalais de passage au Québec, et M. Jeff Brown, directeur régional au Québec pour Vision mondiale, étaient de passage à Sherbrooke pour informer leurs donateurs sur l'aide apportée aux pays sous-développés d'Afrique.

ERRATUM CIRCULAIRE en vigueur du 3 au 15 octobre 1994

PAGE 3
 S.V.P. bien vouloir prendre note que le prix des bardeaux d'asphalte à toiture est incorrect. Vous auriez dû lire 8,75\$ le paquet.
 Le prix de la laine isolante en fibre de verre R-12 SX aurait dû être 55,95\$.



PAGE 5
 Le prix de la porte intérieure «Coloniale» en masonite aurait dû être 55,95\$.
 Le prix de la porte intérieure en lauan uni aurait dû être 46,95\$.
 Nous vous prions de nous excuser de ce contretemps.

| | | |
|---|---|---|
| Gaston Côté inc. 1000, rue Galt Est Sherbrooke 564-8841 | Centre de rénovation Dubreuil Inc. 1151, rue King Est Sherbrooke 821-2334 | Matériaux Rock Forest Inc. 5711, boulevard Bourque Rock Forest 864-6801 |
|---|---|---|

des pays africains sous-développés, ont rencontré un groupe de Sherbrookoïses, au nombre des donateurs de l'oeuvre, hier soir.

«Nous ne sommes jamais venus à Sherbrooke rencontrer les généreux donateurs qui souscrivent à notre oeuvre, et je crois qu'il était important que nous venions leur expliquer comment l'argent est géré et utilisé et quels sont les projets que nous réalisons pour aider les peuples en difficulté», de préciser M. Jacques-Alain Lavallée, agent d'information de Vision mondiale. M. Lavallée était accompagné de M. Jeff Brown, directeur régional au Québec de l'oeuvre, et de M. Clément Faye, chargé d'études hydrologiques au Sénégal, qui est de passage au Québec.

Vision mondiale a déjà tenu des rencontres à Trois-Rivières et à Qué-

bec et c'était au tour des donateurs de Sherbrooke de recevoir plus d'informations en assemblée. L'organisme a profité du court séjour de M. Faye au Québec pour se rendre en Estrie.

La vie au Sénégal

M. Clément Faye a décrit le Sénégal comme un pays sec et désertique, où il n'est pas toujours facile de cultiver les légumes nécessaires pour assurer l'autosuffisance alimentaire au peuple. «Il faut de l'eau potable en quantité suffisante pour boire et se laver et assurer la culture des légumes, de noter le Sénégalais, et il ne pleut pas souvent dans mon pays».

Vision mondiale se consacre surtout au mieux-être des enfants africains par son oeuvre de parrainage, qui permet d'offrir de l'éducation et des soins de santé dans les villages, dans un pays où seulement 15 à 20 pour cent de la population a accès à l'école. «Les frais d'administration sur l'argent que nous recevons de généreux donateurs pour aider ces gens ne sont que de neuf pour cent, de noter M. Jacques-Alain Lavallée, et il est important que nous venions le dire aux gens de Sherbrooke». L'oeuvre fournit aussi des livres nécessaires à l'enseignement, dispensés par des bénévoles plus instruits, recrutés dans les villages.

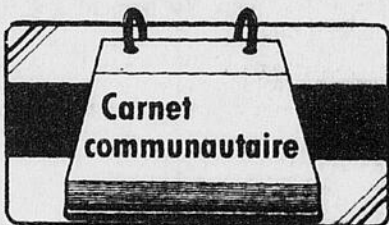
L'organisme s'intéresse aussi très étroitement aux problèmes de la femme sénégalaise, afin d'alléger sa tâche et lui permettre de disposer de plus d'heures à consacrer à l'éducation des enfants et au jardinage. Dans les villages, beaucoup de femmes doivent se lever vers 4h30 ou 5h, afin de parcourir de fortes distances pour aller chercher de l'eau et du bois. Elles consacrent aussi beaucoup de temps à réduire le mil en poudre, un élément primordial de l'alimentation au Sénégal. Vision mondiale fournit des moulins à mil dans les villages et creuse des puits pour alléger la tâche des femmes.

C'est la réalité

M. Lavallée précise que Vision mondiale n'utilise pas d'images choques pour secouer les donateurs du Québec. «C'est la plus stricte réalité que reflètent ces images et nous insérons beaucoup de positifs dans nos émissions télévisées, comme la réalisation de projets importants pour les pays sous-développés», devait-il ajouter.

M. Lavallée a indiqué que les Québécois ont contribué plus d'un million de dollars en aide, depuis le début de la crise au Rwanda, une ancienne colonie belge.

Vision mondiale va réaliser trois émissions au Sénégal, en Mauritanie et au Mali, trois pays francophones.



Renouement Conjugal

Renouement Conjugal propose de vivre une fin de semaine permettant d'apprendre de nouveaux moyens de communication tout en redécouvrant et en vous rapprochant de votre conjoint. Une fin de semaine aura lieu les 14-15-16 octobre, au Centre Rivier de Sherbrooke. Information et inscription au 864-9878, 849-7671.

La Maison des Jeunes

La Maison des jeunes d'Ascot tiendra son assemblée générale annuelle le mardi 11 octobre, à 19h, au 494, Thibault, à Ascot, situé dans le parc Belvédère. L'invitation est lancée à tous les résidents d'Ascot qui ont envie de s'impliquer ou de s'informer sur les activités de la Maison des jeunes.

Le Cercle Mère Marie Léonie

Le Cercle Mère Marie Léonie organise une vente de tourtières et «magasin général» le samedi 15 octobre, de 10h à 16h, au sous-sol de l'église de Bromptonville. Également, un brunch-mode aura lieu le dimanche 16 octobre, au même endroit. Inf.: 846-2852.

Retrouvailles Estrie

Le Mouvement Retrouvailles Estrie propose une rencontre le mercredi 5 octobre, à 19h, au CLSC SOC, 50, rue Camirand, à Sherbrooke. Inf.: 569-4166.

Polyvalente Montcalm-Promotion 1984

Un rappel à tous pour les Retrouvailles-Polyvalente Montcalm-Promotion 1984 (anciens et professeurs) qui aura lieu le samedi 8 octobre, à l'école Montcalm de Sherbrooke, à compter de 13h. Pour information: 565-8147, 562-1100.

SECOURS-AMITIÉ ESTRIE
 SERVICE D'ÉCOUTE TÉLÉPHONEUR ANONYME ET FORTIFIÉ

BESOIN D'ÊTRE ÉCOUTÉ? QUELQU'UN EST LÀ POUR VOUS!

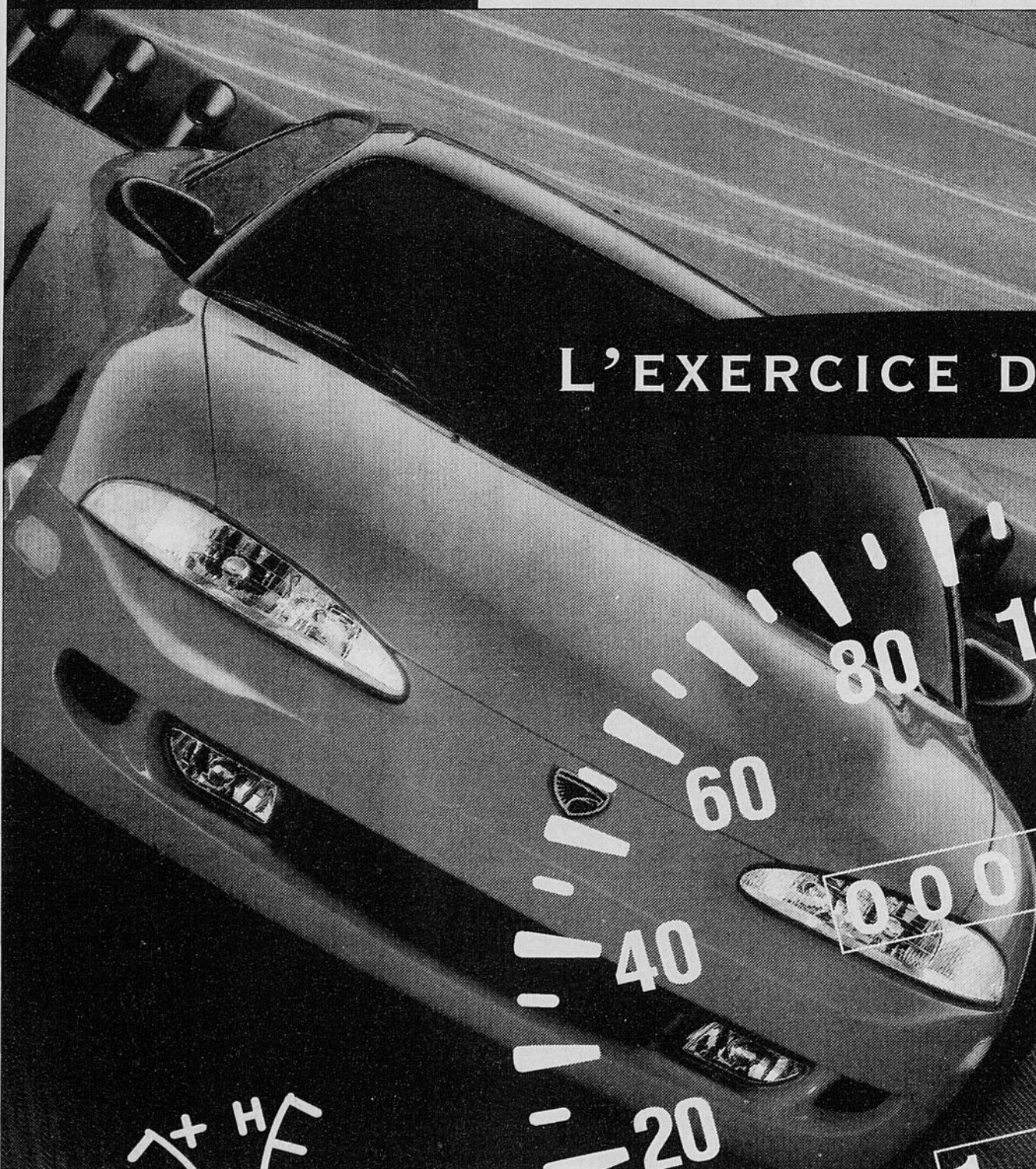
"Parler de ses problèmes n'est pas un signe de faiblesse c'est se donner une chance... une chance de mieux vivre."

UNE LUEUR D'ESPOIR

7 JOURS 24 HEURES

SHERBROOKE ET RÉGION
 564-2323
 SECTEURS INTERMÉDIAIRES (RÉGION 96)
 1-800-567-364

LA TOUTE NOUVELLE EAGLE TALON 1995



Une nouvelle puissance a vu le jour : la Eagle Talon ESi 1995. Elle est rapide... très rapide. Elle a du mordant. La conduire, c'est découvrir une sensation jusqu'ici inconnue. Passez en faire l'essai chez votre concessionnaire Jeep et Eagle, et laissez-la exercer son pouvoir!

L'EXERCICE DU POUVOIR

- ▶ Coussins de sécurité, côtés conducteur et passager
- ▶ Poutres latérales de portes
- ▶ Moteur de 2 litres, 16 soupapes, à double arbre à cames en tête
- ▶ 140 ch @ 6 000 tr/mn, 130 lb-pi de couple @ 4 800 tr/mn
- ▶ Injection séquentielle électronique multipoint
- ▶ Traction avant
- ▶ Suspension indépendante à bras tirés aux quatre roues
- ▶ Freins à disque assistés, aux quatre roues
- ▶ Boîte manuelle 5 rapports, surmultipliée, et plus encore!

395\$* par mois (location).

CLÉ D'OR
 Terme de 30 mois
 Versement initial de 2 625 \$

Eagle Talon ESi 1995, ensemble 21A



Association publicitaire des concessionnaires Jeep et Eagle Inc.

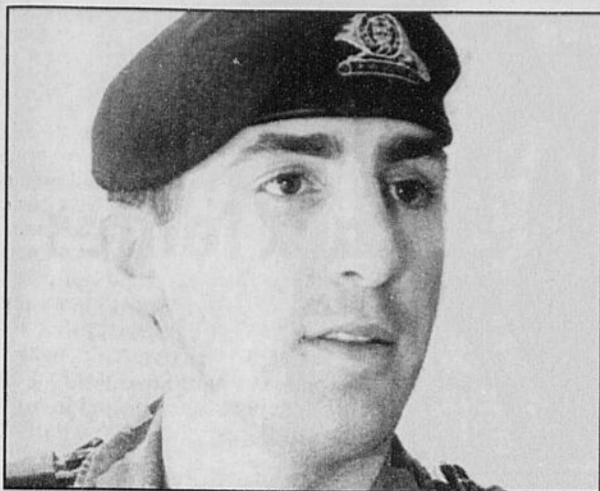
Le concessionnaire Jeep et Eagle de votre région. Quelqu'un de fiable.



* Tarif mensuel établi d'après la description du véhicule ci-haut. Terme de 30 mois avec versement initial de 2 625 \$ ou échange équivalent. Transport, immatriculation, assurances et taxes en sus. Sous réserve de l'approbation de Chrysler Crédit Canada Ltée. Un dépôt de sécurité équivalent à un versement sera exigé. Location pour usage personnel. Rachat non requis. Le locataire est responsable de l'exécution du kilométrage après 62 500 km, au taux de 6 ¢ le km. Offre d'une durée limitée. Détails chez le concessionnaire.

Militaire sherbrookoïsi blanchi de l'accusation d'avoir illégalement causé des blessures à un pillard somalien

Le caporal Rainville sort grandi de son procès



Le caporal Michel Rainville

Claude PLANTE Sherbrooke

Il y a de ces épreuves qui peuvent marquer à jamais un homme. Blanchi des accusations d'avoir illégalement causé des blessures et d'avoir été négligent, le militaire sherbrookoïsi Michel Rainville, 29 ans, sort grandi d'un épisode de sa vie qui l'a mené devant la cour martiale des Forces canadiennes.

Aujourd'hui, au lendemain d'un procès peu habituel compte tenu de son caractère militaire, le caporal Rainville

réitère son attachement pour le système judiciaire des Forces. Ebranlé, certes. Mais, militaire pure laine, il est prêt à repartir en mission. La destination importe peu.

«Ça été long. De l'événement à maintenant, il s'est écoulé 19 mois, dit-il, le corps droit et l'émotion difficilement perceptible. Je savais que, si la vérité était entendue dans ce procès, je gagnerais.»

Rappelons que vendredi en soirée Michel Rainville a été innocenté des accusations d'avoir illégalement causé des blessures et de négligences dans l'exercice de ses fonctions.

Les faits reprochés sont survenus en 1993, lorsque le caporal Rainville était en mission en Somalie dans l'effort international des Nations unies déployé pour arrêter la guerre civile qui déchirait ce pays. Il a été démonté à la cour martiale, logée à la base ontarienne de Petawawa, que Michel Rainville et ses hommes avaient suivi les ordres de l'État major.

«J'ai été blanchi de tout ça, vendredi soir à 8h20», se souvient-il, soulagé.



Micheline CARBONNEAU

Pour tout renseignement gouvernemental

Communication-Québec

Hausse du salaire minimum

Une hausse du salaire minimum est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1994: le taux général passe de 5,85 \$ à 6 \$ l'heure. Pour les salariés de l'hôtellerie et de la restauration qui reçoivent des pourboires, le taux passe de 5,13 \$ à 5,28 \$ l'heure.

Étudier chez soi

Vous aimeriez compléter vos études secondaires, vous perfectionner dans un métier ou même amorcer des études collégiales ou universitaires, tout en étudiant à domicile et à votre rythme? La solution, c'est la formation à distance. Vous pouvez d'ailleurs vous inscrire 12 mois par année. Dès votre inscription, un tuteur vous sera assigné et vous aidera, si nécessaire, tout au long de vos études dans le confort de votre foyer.

Pour en savoir davantage, procurez-vous gratuitement, à Communication-Québec, le répertoire de votre choix, soit: celui des études secondaires, collégiales ou universitaires.

Programme APPORT

Le programme d'Aide aux parents pour leurs revenus de travail

(APPORT) offre une aide financière aux travailleurs à faibles revenus qui ont un ou des enfants à charge afin de renforcer leur incitation à demeurer ou à réintégrer le marché du travail. Cette aide comprend deux volets: un supplément au revenu de travail et une allocation-logement. Le programme comprend également un remboursement partiel des frais de garde admissibles.

Plusieurs éléments entrent en jeu lors du calcul de l'aide soit: le nombre d'enfants à charge; le type de famille (monoparentale ou biparentale); les frais de garde; le nombre de mois de travail; les revenus gagnés à titre de salarié ou de travailleur autonome; les biens possédés par la famille; le coût et le partage du logement.

Pour obtenir plus de renseignements sur ce programme, adressez-vous au Bureau de renseignements APPORT de l'Estrie, du ministère de la Sécurité du revenu, en composant le 562-9298 ou, sans frais, le 1 800 567-8423.

POUR JOINDRE COMMUNICATION-QUÉBEC
 Sherbrooke: 820-3000
 Drummondville: 475-8777
 Theford Mines: 338-0181
 Ailleurs, sans frais: 1 800 363-1363

Le soldat tient à ce que son acquittement fasse autant de bruit que sa mise en accusation

Claude PLANTE Sherbrooke

Le caporal Michel Rainville est revenu parmi les siens fier de proclamer son innocence, qu'il n'a rien à se reprocher, blanc comme neige. Ce militaire en mission en Somalie avec les forces de l'ONU a défrayé la manchette pendant environ un an et demi pour des accusations de négligence et d'avoir causé inutilement des blessures s'est fait voir et entendre au cours de la journée d'hier auprès des médias de l'Estrie.

Ce Sherbrookoïsi, basé à Saint-Hubert, s'est ainsi assuré que son acquittement fasse, ici comme ailleurs en province, autant de bruit que sa mise en accusation en décembre 1993. Le caporal, présent en Somalie de décembre 1992 à juin 1993, voulait par sa croisade faire contre-poids aux gros titres et aux manchettes télévisées qu'a provoqués cette affaire. Il espère qu'on pourra le voir prochainement sur les ondes des grands médias électroniques de Montréal.

Comble de malheur, les accusations portées contre lui l'ont été seulement quelques jours avant d'autres plus graves mettant en cause des militaires canadiens vraisemblablement racistes. «Les gens ont mélangé les deux événements, c'est malheureux.»

«Tout ce qu'ils ont retenu, ce sont les problèmes de quelques militaires, plaide-t-il. Le travail de 1200 Canadiens là-bas ne pas fait l'objet de grands reportages. Pourtant, ce que nous avons accompli est remarquable.»

«Il faut voir comment le pays était avant notre arrivée et comment il se trouvait à notre départ. «Nous avons distribué 30 000 tonnes de nourriture. Des policiers ont été entraînés. La paix est revenue. Les Somaliens ne marchaient plus dans les rues la nuit avant que nous ayons rétabli le calme. Lorsque nous sommes partis, les gens se baladaient en

core dans les rues à une heure du matin. Il y avait même des bars qui avaient ouvert leurs portes. Nous avons aidé à reconstruire des écoles et des hôpitaux, énumère-t-il.

Saga somalienne

Michel Rainville raconte avec une sincérité surprenante sa saga somalienne. L'événement déclencheur s'est produit le 4 mars 1993. À la suite d'une enquête menée par la police militaire canadienne, les accusations ont été portées en décembre 1993.

Le caporal et son régiment avaient comme mission de surveiller les installations d'un dépôt de marchandises, situé à Belet Huen, dans une période particulièrement fertile en vols de la part des Somaliens. Après la disparition d'une pompe à essence pour hélicoptère, pièce vitale pour ce seul moyen de transport dans cette région du pays, la surveillance du camp se resserre.

Dans la nuit du 4 mars, les Canadiens observent deux Somaliens qui sabotent une clôture et pénètrent dans le dépôt en suivant des tactiques tout à fait militaires. Les Canadiens les prennent en chasse. Des appels à l'arrêt et des coups de semonce ne donnent rien. Un de nos soldats ouvre le feu et blesse l'un des Somaliens.

C'est sur ce point, sur le fait que les hommes de Michel Rainville avaient ou non le droit de tirer, que le procès militaire a porté. «Il a été prouvé que j'ai suivi les ordres, des ordres qui provenaient du ministère de la Défense. Des hauts gradés de l'armée sont venus plaider à ma défense.»

La cour militaire est formée de cinq membres, des militaires qui ont la fonction de jurés. Pour rendre verdict, au minimum trois sur cinq membres doivent être du même avis, contrairement aux procès criminels, où les 12 jurés doivent donner une réponse unanime.

La Presse Canadienne rapportait par ailleurs dimanche que le caporal Rainville avait plaidé coupable à

deux accusations de possession d'armes et de munitions militaires prohibées pour lesquelles il s'était vu infliger une amende de 3000 \$ et une réprimande samedi.

ERRATUM

Dans l'annonce du 1er octobre, on aurait dû lire:

PANAMA Tout compris
NOËL 2 semaines 1 599\$



CLUB VOYAGES
escapade 2000

19, rue King Est
 Sherbrooke
 563-5344

90, rue Child
 Coaticook
 849-2715

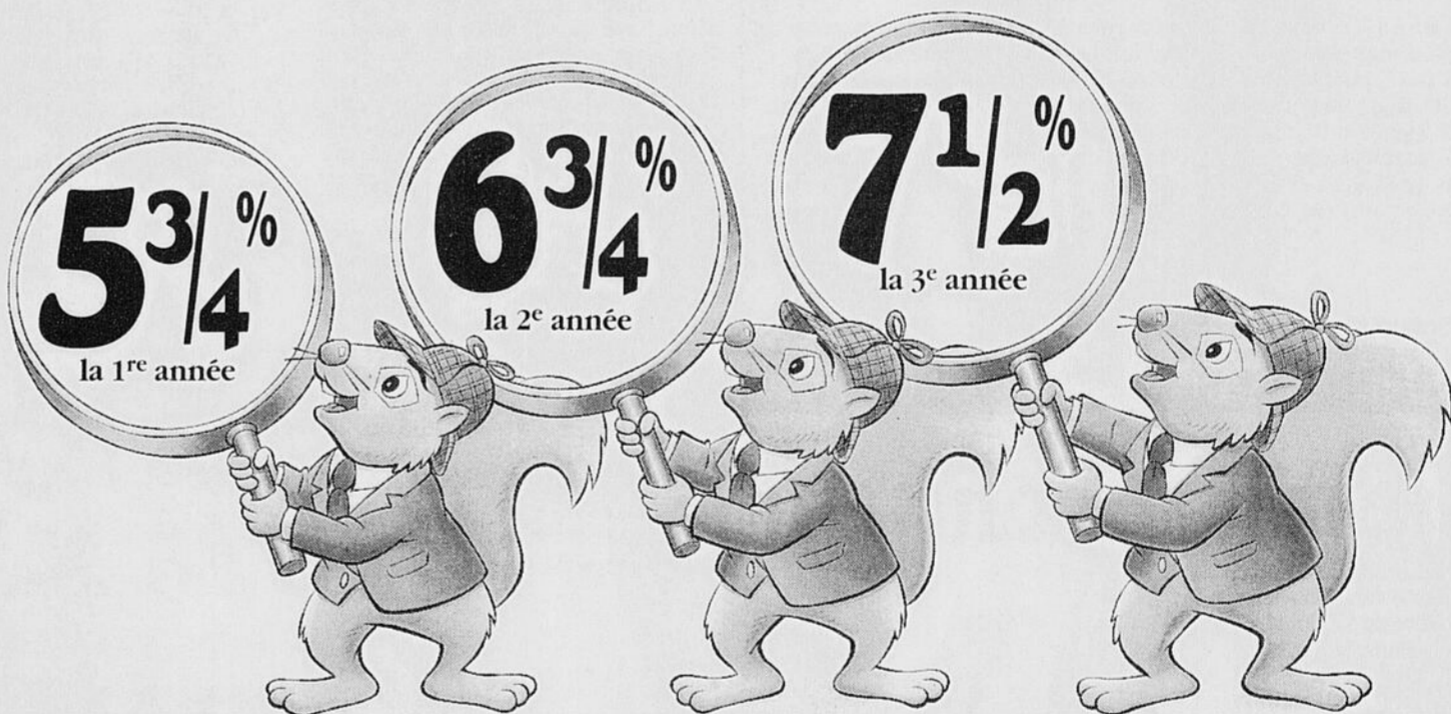
511, 1ère Avenue
 Asbestos
 879-5463

20, rue Laurier
 Magog
 843-9090

EN VENTE MAINTENANT

VOILÀ QUI EST TOUT À FAIT NOUVEAU!

TAUX MINIMUMS GARANTIS POUR 3 ANS... ET VOTRE ARGENT N'EST JAMAIS GELÉ.



LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA

Les Obligations d'épargne du Canada offrent maintenant 5 3/4 % la première année, 6 3/4 % la deuxième année, et 7 1/2 % la troisième année, garanti! Et votre argent n'est pas gelé parce que, comme toujours, elles sont encaissables en tout temps. Ces taux avantageux s'appliquent aussi à toutes les émissions d'Obligations d'épargne du Canada en cours et non échues.

UNE COMBINAISON GAGNANTE!

Avec les nouveaux taux minimums garantis pour trois ans, vous obtenez des taux concurrentiels et votre argent n'est jamais gelé. De plus, les taux d'intérêt peuvent être ajustés à la hausse si les conditions du marché varient, mais vous n'obtiendrez jamais moins que les taux minimums garantis.

SÛRES

Les Obligations d'épargne du Canada sont entièrement garanties par le gouvernement du Canada.

Il s'agit d'un placement sûr qui ne perd jamais de valeur.

FACILES À ACHETER

Les nouvelles obligations sont en vente à leur valeur nominale à votre institution financière jusqu'au 1^{er} novembre. Vous pouvez dater votre paiement du 1^{er} novembre, jour où les nouvelles obligations commenceront à rapporter des intérêts. Les obligations peuvent être achetées pour aussi peu que 100 \$ jusqu'à la limite de 100 000 \$ par personne.

LES ÉMISSIONS EN COURS EN PROFITENT

Toutes les émissions des Obligations d'épargne du Canada en cours (émissions \$42 à \$48, datées de 1987 à 1993) offriront également:

5 3/4 % pour l'année commençant le 1^{er} nov. 1994;
 6 3/4 % pour l'année commençant le 1^{er} nov. 1995;
 7 1/2 % pour l'année commençant le 1^{er} nov. 1996.

Tous les détails sont disponibles partout où l'on vend des Obligations d'épargne du Canada.

Investir n'est pas un mystère!

Canada

ACHETEZ-LES JUSQU'AU 1^{ER} NOVEMBRE.

Du 26 septembre au 8 octobre

Vente anniversaire

20% à 50% de rabais

F. Turcotte, prop.

BIJOUTERIE
Fernand Turcotte
JOAILLIER

1, rue Wellington Nord, Sherbrooke
 564-2335

ACHETEZ CHEZ-NOUS C'EST INVESTIR CHEZ NOUS!

Editorial

La Tribune

Raymond Tardif, Président et Éditeur

Jacques Pronovost, Rédacteur en chef

Roch Bilodeau, Éditorialiste en chef adjoint

La ministre Malavoy et les anglophones

Les électeurs qui ont eu l'occasion de rencontrer Marie Malavoy pendant la récente campagne en gardent probablement le souvenir d'une charmante dame à l'attitude à la fois chaleureuse et posée. C'est en tout cas l'impression que la nouvelle ministre a laissée à l'équipe éditoriale de La Tribune lors d'une entrevue qu'elle nous accordait quelques jours seulement après sa nomination. À première vue, Mme Malavoy possède cette conjugaison d'assurance et d'ouverture d'esprit qui favorise l'entente sans brusquerie.



Roch BILODEAU

Mais la ministre réussira-t-elle à s'entendre avec les anglophones, ceux de l'Estrie comme du reste de la province?

La question est incontournable pour la nouvelle responsable de la Charte de la langue française. D'abord, parce que c'est le Parti québécois qui a mis de l'avant les politiques les plus coercitives de notre histoire contre la langue anglaise et que le programme péquiste prévoit le rétablissement des «dispositions initiales» de la Charte. Ensuite, simplement parce que Mme Malavoy affirme elle-même en tout début de mandat qu'il faut «revenir à des mesures plus sévères».

Alors, quoi? Une nouvelle guerre linguistique menée par la députée de Sherbrooke?

Les quelques témoignages recueillis par le journaliste Gilles Dallaire auprès des anglophones de l'Estrie révèlent un comportement attentiste. Grosso modo, ces derniers laissent la «chance au coureur». Pour eux, semble-t-il, pas question de monter immédiatement aux barricades.

Cette attitude n'étonnera personne dans notre région. Les rapports entre les deux communautés linguistiques ont toujours été harmonieux et respectueux, et il apparaît simplement que les anglophones de l'Estrie n'ont pas envie d'être les premiers à susciter un débat là où il n'en existe pas.

Mais le climat linguistique est-il radicalement différent ailleurs?

Depuis que les libéraux ont assoupli les règles d'affichage commercial, la majorité des Québécois se sentent-ils beaucoup plus menacés ou démunis? Observe-t-on des tensions vraiment plus vives et un sentiment de vulnérabilité chez les francophones?

Rien de tel n'est flagrant, c'est le moins qu'on puisse dire. En fait, la population en général semble fort bien s'accommoder de la situation actuelle.

C'est sans doute qu'elle se rend bien compte que les querelles linguistiques drainent des énergies et des ressources précieuses au moment où il y a tant de défis à relever sur les fronts de l'emploi, de l'économie et des finances gouvernementales. Et c'est peut-être surtout que la majorité francophone devient moins peureuse, plus sûre d'elle-même sur le plan de son identité.

La ministre Malavoy motive sa fermeté entre autres par son expérience personnelle à Montréal. Mais elle pourrait également tirer inspiration du climat de bonne entente qu'elle partage maintenant avec les anglophones de l'Estrie.

NDLR: La Tribune publie gratuitement les opinions des lecteurs. Les sujets d'intérêt local ou régional ont la priorité, et nous ne nous engageons pas à publier toutes les lettres reçues. Les lettres doivent être courtes et nous nous réservons le droit de les abréger. Chaque lettre doit être signée et comporter l'adresse complète de l'auteur avec son numéro de téléphone. Ces renseignements restent confidentiels, seuls les noms de l'auteur et de la ville d'origine apparaîtront dans le journal. Les lettres anonymes comme les lettres injurieuses ne seront pas publiées.

Le rédacteur en chef



TRIBUNE LIBRE

Pour un vrai changement

Le déficit s'aggrave de plus en plus, les gouvernements font des coupures ici et là pour diminuer la dette et le peuple crie à l'injustice de ces coupures.

Je pense réellement que bon nombre de Québécois ne comprennent pas la situation ou plutôt ne lisent pas assez les écrits d'hier et

d'aujourd'hui. Ces mêmes Québécois veulent les soins de santé gratuits, l'éducation gratuite, des baisses d'impôt, etc. Mais savent-ils que tous ces services coûtent très cher et



Jacques Parizeau

cela gonfle davantage le déficit?

Les Québécois veulent des changements, mais sans rien sacrifier. D'un gouvernement à l'autre, il y aura toujours des coupures, des emplois perdus et un taux de chômage élevé; car pour baisser la dette, il faut couper. Parti québécois, Parti libéral, démocratique ou autres, il faudra toujours couper. Les politiciens ont eu tour à tour la chance de gouverner notre province, qu'en est-il advenu de notre province et de notre économie?

Il est temps d'allumer notre propre lumière intérieure en chacun de nous et de voir la réalité politico-économique, de constater l'instabi-

lité et la fragilité de notre province au sein du Canada et de choisir une voie plus stable et prospère pour nous et surtout pour nos jeunes. Ne laissons pas à nos enfants une province manipulée, endettée et abusée. Donnons-leur un pays qui n'aura qu'un gouvernement. Le pays de nos racines, de notre culture.

Que tous ceux qui ont peur, que ce soit les gens âgés ou les riches entrepreneurs, réfléchissent à l'avenir du Québec et l'avenir de leurs enfants.

Quand je pense que sur d'autres continents, il y a de petits pays qui se battent pour leur indépendance. Plusieurs morts sont enterrés pour accéder à cette autonomie politique et économique. Ici, nous avons la chance de pouvoir nous exprimer et ensemble, de nous donner un pays sans qu'il y ait une goutte de sang versée.

Si les Québécois désirent vraiment du changement, alors ils doivent participer à ce changement et, l'an prochain, ce sera l'occasion de voir une province devenir pays ou une province retomber dans la routine politique. Je pense que si le Québec demeure une province dans le Canada, cela voudrait dire que bien des Québécois voulaient seulement un changement de gouvernement. (...)

Mais j'espère au miracle en chaque Québécois, qui fera de nous un peuple vivant, un peuple autonome et surtout un peuple authentique.

Normand Dumas
Sherbrooke

Le français, un privilège à la CSCS

Le lundi 19 septembre, j'assistais à la réunion de la Commission scolaire catholique de Sherbrooke. Dans son compte-rendu du lendemain, le journaliste Michel Rondeau a bien fait ressortir la timidité d'une partie de la politique linguistique adoptée ce soir-là. Au lieu de s'engager à «acheter des logiciels français et du matériel (...) français», comme le suggérait le Mouvement estrien pour le français, la Commission scolaire s'engage à «privilégier» l'achat si...

Nuance! Ainsi donc, le français devient un privilège dans un organisme scolaire francophone, chargé officiellement d'enseigner la langue française. Dans le passé, de façon culturellement aberrante, les élèves, les professeurs, les employés de bureau, etc. se sont vus dotés d'instruments de travail unilingues anglais, même s'ils existaient en français. À l'avenir, ils devront se considérer comme privilégiés (chanceux) si jamais on leur en fournit en français. À Sherbrooke, aux yeux de nos représentants à la commission scolaire francophone, le français, langue officielle du Québec, n'est donc pas un droit ni une obligation, c'est un privilège.

Gaëtan Fortin
Sherbrooke

Dans la boîte aux lettres

«Qui est-ce qui peut bien m'écrire de Paris?» La question m'a échappé tout haut lorsque le facteur a déposé sur mon bureau une enveloppe oblitérée Paris Raspail.



Gilles DALLAIRE

Fébrilement mais précautionneusement, je l'ai ouverte. Habituellement, je ne m'embarrasse pas de précautions: je déchire un coin de l'enveloppe et je farfouille sans délicatesse aucune à l'intérieur; cette fois, pour ne rien froisser, j'ai pris un coupe-papier.

L'enveloppe renfermait un carton portant un court message écrit à la plume:

«Cher Monsieur,

Merci pour ces photos et l'article. Que de souvenirs! Je disais à mon fils: voilà un endroit où nous pourrions vivre dès demain matin. Et il était d'accord. Ceci au moment où je continue le Ve volume de mon autobiographie qui ira cette fois jusqu'en 1950. (Je l'espère).

Merci encore et très amicalement.

P.S.: Ces photos me sont donc précieuses. J'en avais pris moi-même en noir et blanc. Bien sûr je me souviens de l'exquise bibliothèque!»

Devinez par qui le message était signé. Par Julien Green. Ce grand écrivain tout à la fois romancier, mémorialiste, essayiste, biographe, auteur dramatique et pamphlétaire dont les 94 ans n'ont pas ralenti l'activité créatrice s'était donné la peine de répondre à la lettre que je lui avais envoyée en même temps que copie d'un article où j'avais évoqué son séjour à Craftsbury Common au début des années 1940 et des photos prises un peu partout dans ce pittoresque village du nord du Vermont où le pendule du temps semble avoir arrêté son oscillation à la fin du XVIIIe siècle.

Même si je m'étais donné un mal fou pour trouver son adresse, je n'y étais pas arrivé. À l'ambassade de France, on avait fait comme si j'avais demandé qu'on dévoile un secret d'État. Si l'avait eu la foi et des lettres, le grappinier à qui j'avais fini par être référé après des pérégrinations téléphoniques qui auraient arrêté les constructeurs de la tour de Babel au rez-de-chaussée m'aurait rattaché au nez en se signant et en me lançant un Vade retro, Satanas, sonore. Par contre, j'ai cru sur parole le représentant de son éditeur quand il m'a avoué en toute bonne foi qu'il n'avait pas la moindre idée de l'endroit où il demeurerait. Il n'était peut-être jamais allé à Paris après tout et, même s'il y était allé, ça devait sûrement être par affaires.

À tout hasard, j'avais envoyé mon saint-frusquin à l'adresse suivante: M. Julien Green, Académie française, Paris, France et il s'était rendu. Ne me demandez donc pas de calomnier les Postes, Télécommunications et Télédiffusion françaises, les P.T.T., comme on dit là-bas. Vous marcherez sur mon cadavre et je continuerai à chanter leurs louanges.

Après avoir lu la missive de Julien Green dont une biographie assez récente de François d'Assise m'a fait voir ce saint sous un jour nouveau, j'aurais eu des ailes que je n'aurais pas plané aussi haut. Si je n'ai pas montré la lettre à cent personnes, je ne l'ai montrée à personne. Si j'avais été sûr que quelque ignare ne m'aurait pas fait enfermer, j'aurais couru au Parc des Braves et j'aurais crié ma joie à la cantonade. J'étais redevenu le bambin qui, jadis, à la messe du dimanche, profitait d'un sermon trop long qui faisait cogner des clous aux parents pour échanger à la débécée des clins d'oeil complices avec une voisine de son âge et qui, penant le reste de la semaine, ne vivait que pour ces trop brefs instants d'éternité.

Il n'y a pas rien que des mauvaises nouvelles que je trouve dans ma boîte aux lettres. Il y en a des bonnes. Je suis encore sur l'erre d'aller que m'a donnée celle-là.

CE QU'ILS ONT DIT

Citoyen d'honneur

Voici le texte de l'allocution que l'archevêque de Sherbrooke, Mgr Jean-Marie Fortier, a prononcée vendredi dernier alors qu'il recevait le titre de citoyen d'honneur.

Monsieur le maire,
Madame et Messieurs
les conseillers,
Chers concitoyens,
Chers parents et amis,

L'essence d'un évêque est composée de deux éléments principaux: l'un est voyant, facilement identifiable; l'autre discret, aisément ignoré. L'évêque est, à la fois, le pasteur d'une Église et le citoyen d'une ville.

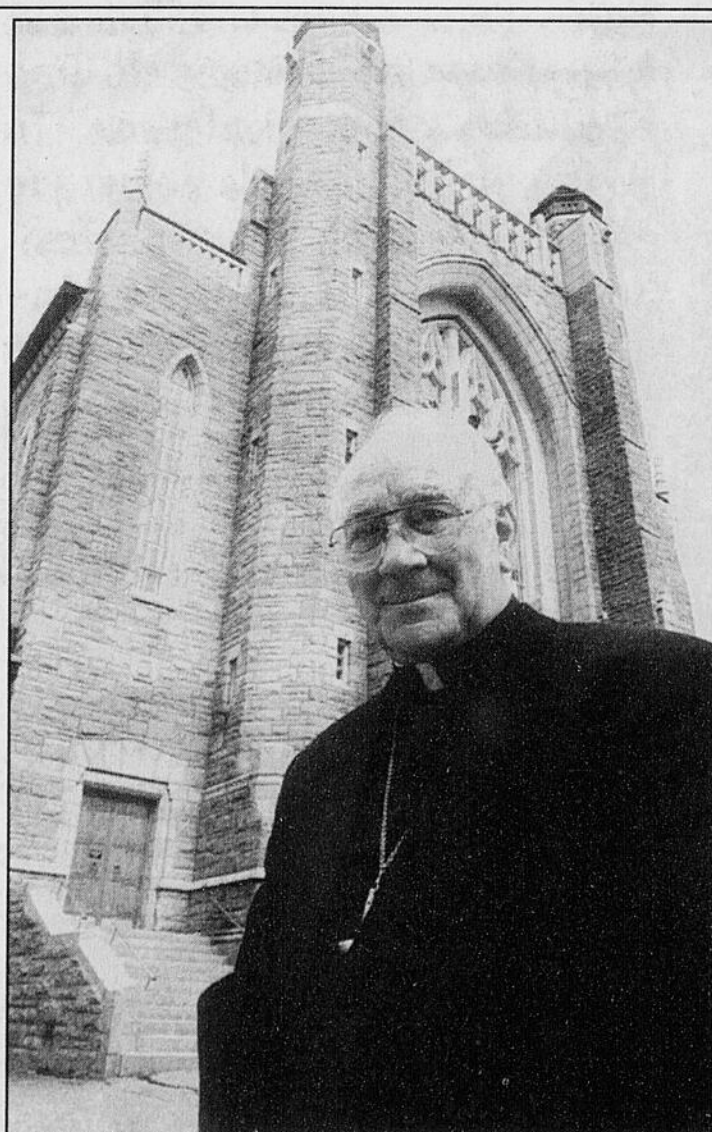
Deux auteurs anciens, le premier, illustre, vécut au cinquième siècle de notre ère; le second, inconnu, écrivit au début du deuxième siècle à Diognète, destinataire aussi mystérieux que lui-même. Le premier, Augustin, décrit la nature d'un évêque dans une homélie à ses diocésains d'Hippone. «Et si je parle de celui qui est votre évêque, avec vous, je suis chrétien... Je suis ballotté par les tempêtes de cette activité comme un vaisseau en pleine mer». A ce dernier, je soupçonne, Monsieur le maire, que vous vous reconnaissez.

L'Épître à Diognète s'exprime ainsi: «Le chrétien (l'évêque en est un selon saint Augustin) ne se distingue pas des autres hommes ni par le pays, ni par le langage, ni par les vêtements». Je dirai ici si peu. Il se conforme aux usages locaux pour la nourriture et la manière de vivre. Il s'acquiesce de tous ses devoirs de citoyen et il en supporte toutes les charges jusqu'à payer les amendes si le malheur lui arrivait d'enfreindre les règlements municipaux.

Monsieur le maire, Madame et Messieurs les conseillers, vous avez voulu me décerner le titre exceptionnel de citoyen d'honneur de la ville de Sherbrooke. Ses rivières, la Saint-François et la Magog, me rappellent le Saint-Laurent et la Saint-Charles de ma jeunesse. Son relief accusé évoque pour moi les côtes de Québec avec en plus l'efflorescence de sa verdure qui fait de Sherbrooke une ville-jardin.

Dès mon arrivée, j'ai été conquis par l'accueil simple et chaleureux de ses concitoyens et de ses concitoyennes. Je suis aussitôt devenu citoyen de Sherbrooke à part entière, participant de plein cœur à ses joies et à ses peines, applaudissant à ses succès, déplorant ses revers. J'y ai vécu heureux le tiers de ma vie, entouré de votre affection et de votre respect.

Le titre de citoyen d'honneur que vous me conférez aujourd'hui me rappellera sans cesse l'amour des Sherbrookoises et Sherbrookoises dont vous êtes, Monsieur le maire, Madame et Messieurs les conseillers, les représentants respectés. Soyez-en à jamais remerciés par un évêque et un citoyen comblé.

Jean-Marie FORTIER
Archevêque de Sherbrooke

Monseigneur Jean-Marie Fortier

ADMINISTRATION

Raymond Tardif
Président et éditeur

RÉDACTION

Jean-Guy Farah
Vice-président
Finances et administration

RÉDACTION

Jacques Pronovost
Rédacteur en chef

PUBLICITÉ

Stéphane Lavallée
Directeur de l'information

PUBLICITÉ

François Fouquet
Directeur

PRODUCTION

Alain LeClerc
Jocelyn Godbout
Adjoints au directeur

PRODUCTION

Daniel Gauthier
Directeur

COMPTABILITÉ

André Roberge
Comptable et
adjoint au directeur

COMPTABILITÉ

André Corriveau
Contrôleur

TIRAGE

Julienne Poulin
Gérante du crédit

TIRAGE

Pierre Dubois
Directeur

TIRAGE

André Casteau
Adjoint au directeur

Général

Le PQ aurait tenté de désister un candidat de l'ADQ à l'élection partielle

Katia GAGNON Québec (PC)

Le Parti québécois aurait tenté de convaincre le candidat de l'Action démocratique dans la circonscription de St-Jean, Daniel Lefebvre, de ne pas se représenter lors de la partielle du 24 octobre prochain, affirme le chef de l'ADQ, Mario Dumont.

M. Dumont, qui donnait hier sa première conférence de presse dans les locaux de l'Assemblée nationale, a déclaré aux journalistes que des organisateurs du candidat péquiste Roger Paquin auraient «amicement conseillé» à M. Lefebvre de ne pas tenter de nouveau sa chance lors du scrutin qu'il faut reprendre.

Selon M. Dumont, on aurait indiqué à M. Lefebvre qu'il «serait

beaucoup préférable qu'il ne se représente pas dans cette nouvelle élection». Le candidat de l'ADQ, ex-directeur des communications du Collège militaire, a obtenu

près de 12 pour cent du vote aux élections générales. Après un dépouillement judiciaire qui s'est terminé jeudi dernier, les candidats péquiste et libéral se sont retrouvés à égalité, d'où la reprise du vote.

M. Lefebvre, rejoint à son local électoral, indique pour sa part avoir reçu, jeudi dernier «entre trois et cinq appels» de gens qu'il identifie à l'organisation péquiste locale, mais qu'il refuse cependant de nommer.

«Ils m'ont dit: Daniel, tu as fait une bonne campagne, ta notoriété publique est établie. Tu ne devrais pas te représenter à la partielle parce que le vote va se diviser plus clairement et tu vas te casser le nez, explique-t-il. Ça ne me choque pas. Ça montre que même avec nos moyens réduits, on est dérangeant».

Du côté du PQ, on nie formellement que quelque organisateur péquiste que ce soit ait eu le mandat d'appeler M. Lefebvre pour lui transmettre un tel message.

Interrogé sur la position que son parti pourrait adopter lors d'un référendum sur la souveraineté, M. Dumont joue, encore une fois, la carte de l'ambiguïté.

D'emblée, il déclare qu'il préparera les Québécois «à se dire oui». Mais ni dans huit mois, ni même dans quinze, ajoute-t-il d'un même souffle, car il faut se consacrer en priorité au redressement économique du Québec.

«Est-ce que huit mois c'est suffisant pour amorcer un redressement? La réponse apparaît d'elle-même: il n'y aura même pas une seule session parlementaire complète pour parler d'un redressement», souligne-t-il.

Peut-on déjà en conclure que Mario Dumont sera dans le camp du OUI? «Nous pourrions considérer n'importe quelle situation, mais compte tenu de notre position ac-

«Séparation équivaut à 10 années de chaos»

— Le président d'Imasco

Allan SWIFT Montréal (PC)

Le président d'une des compagnies les plus rentables du Canada affirme qu'un vote en faveur de la séparation du Québec pourrait être suivi de 10 années de chaos pour les économies du Québec et du Canada.

Purdy Crawford d'Imasco ltée a prêté lundi que si les Québécois votent pour la souveraineté dans un référendum, il faudra compter de cinq à 10 ans de négociations difficiles avec Ottawa pour partager le butin.

«Ces 10 années-là ne seront pas une partie de plaisir pour le Québec et le reste du Canada», a déclaré M. Crawford, à l'issue d'un discours prononcé devant le Canadian Club.

Québec et Ottawa auraient à négocier des questions comme le partage de la dette, des propriétés et des impôts.

M. Crawford a rappelé que sa compagnie, dont les revenus se montent à 8 milliards \$, est fermement en faveur de l'unité canadienne, et il a exhorté les autres leaders du monde des affaires à faire connaître leurs opinions — d'un côté ou de l'autre.

Le CRTC tiendra des audiences publiques sur la dernière fusion à la radio AM

Ottawa (PC)

Le gouvernement fédéral examinera de très près la fusion des réseaux radiophoniques AM de Télémedia et de Radio-Mutuel, annoncée vendredi dernier.

D'abord, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes tiendra des audiences publiques sur la fusion qui

s'est soldée par la fermeture de six stations et la mise à pied d'une centaine d'employés. Aucune date n'a encore été fixée pour ces audiences, a indiqué hier le porte-parole du CRTC, Bill Allen.

D'autre part, le Bureau de la politique de concurrence s'assurera que la fusion n'a pas réduit de façon substantielle la concurrence dans le secteur de la radio AM au Québec.

Si l'on juge que la fusion affecte

trop la concurrence, le bureau pourrait demander au Tribunal de la concurrence, une instance quasi-judiciaire, de tenir des audiences, ou alors pourrait référer le dossier au Procureur général pour enquête.

«Il est encore trop tôt pour spéculer», a indiqué Jim Bocking, de la Direction générale des fusions.

Selon le Syndicat canadien de la fonction publique, les deux diffu-

seurs avaient l'obligation de rencontrer auparavant les employés et les représentants syndicaux, et de prouver que les six stations fermées éprouvaient des difficultés financières.

Hier, aux Communes, la députée Suzanne Tremblay, du Bloc québécois, a insisté pour que le gouvernement s'assure que les audiences du CRTC se dérouleront le plus tôt possible.

TOYOTA

À LA RECHERCHE D'UN 4 X 4

Faites vite ! Offre d'une durée limitée sur les 4Runner 95 !



4RUNNER SR5 V6 1995

Moteur V6 de 3 litres et 150 ch à injection électronique

- Suspension indépendante «Hi-Trac» aux roues avant
- Poutrelles de protection latérale • Freins ABS aux roues arrière
- Capacité de remorquage de 3 500 lb
- Radiocassette AM-FM stéréo haut de gamme avec 4 haut-parleurs
- Essuie-glace à intermittence réglable
- Volant inclinable et régulateur de vitesse

• LA MEILLEURE VALEUR DE REVENTE DE SA CATÉGORIE†

6,9%

TAUX ANNUEL DU FINANCEMENT ILLIMITÉ DE TOYOTA CRÉDIT CANADA INC. SUR TOUS LES MODÈLES 4RUNNER 1994 ET 1995 NEUFS.*

DANS LE CAS D'UN FINANCEMENT DE

| | FRAIS D'EMPRUNT À 6,9 % PENDANT 48 MOIS : | FRAIS D'EMPRUNT À 11 % PENDANT 48 MOIS : | VOUS POUVEZ ÉCONOMISER |
|-----------|---|--|------------------------|
| 15 000 \$ | 2 208 \$ | 3 608 \$ | 1 400 \$ |



Votre concessionnaire Toyota est fier de commander les Jeux olympiques spéciaux

CRÉDIT TOYOTA

Profitez des programmes de financement et de location Solution Toyota offerts exclusivement chez votre concessionnaire Toyota participant. *Offre de financement de 6,9 % sur approbation de crédit de Crédit Toyota valable uniquement pour les modèles 4Runner 1994 et 1995 neufs vendus au détail et livrés aux clients admissibles entre le 1^{er} et le 31 octobre 1994. Baux de 12 à 48 mois offerts. Exemple : 15 000 \$ à un taux annuel de 6,9 %, soit des paiements mensuels de 338,50 \$ pendant 48 mois. Frais d'emprunt de 2 208 \$. Coût total du prêt : 17 208 \$. Exemple : 15 000 \$ à un taux annuel de 11 %, soit des paiements mensuels de 387,68 \$ pendant 48 mois. Frais d'emprunt de 3 608 \$. Coût total du prêt : 18 608 \$. Frais d'immatriculation, d'assurance et taxes en sus. Frais de transport et de préparation de Toyota inclus. Pour tous les détails sur les taux de financement et de location, consultez votre concessionnaire Toyota participant. (Canadian Black Book, septembre 1994 (comparaison des valeurs importées).



Santé

Changer en douceur, du médecin sherbrookois Alain Rochon

Le petit manuel des changements personnels

Steve BERGERON

Sherbrooke

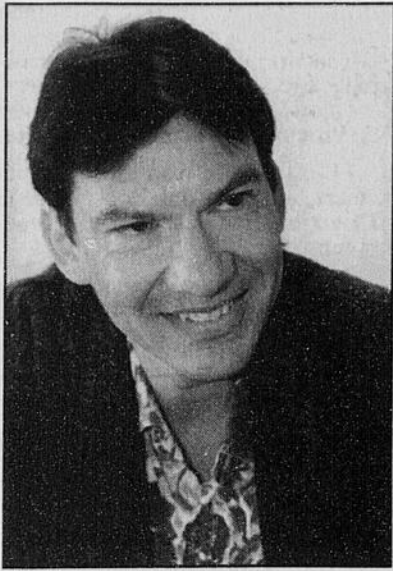
Changer.

Un petit mot de sept lettres, simple, mais qui, lorsqu'appliqué à soi-même, rime souvent avec «défi». Parfois avec «échec». Surtout lorsqu'il s'agit de changer des comportements ancrés profondément, comme l'alimentation, la cigarette, le manque d'activité physique, la personnalité...

En somme, un petit mot qui contient tout un lot d'efforts, de volonté et de persévérance.

Le Sherbrookois Alain Rochon, médecin-conseil dans l'Équipe estrienne de santé publique, a compris que, pour beaucoup de gens, changer n'est pas une mince affaire.

«Mes patients repartent avec une ordonnance, mais aussi avec une habitude à changer.» La deuxième partie n'est par toujours respectée. Conscient que son travail de médecin se poursuit à la maison, il vient de publier, aux Éditions de l'homme, *Changer en douceur, à la recherche de l'équilibre*, un guide pour toute personne désireuse d'effectuer un changement dans sa vie personnelle.



Alain Rochon

Les bonnes et les mauvaises voies
Alain Rochon a la certitude que tout changement personnel peut être un gage de bonheur, et aborde toutes les facettes de la vie : sexualité, émotions, amour, créativité, communication, spiritualité.

La principale voie d'échec, c'est de tout vouloir changer en même temps. «Plus le changement implique des habitudes bien ancrées ou

des émotions, plus il sera difficile à réaliser. Est-ce réaliste d'espérer se départir du jour au lendemain de manies qu'on a depuis dix ou vingt ans?» interroge-t-il.

L'auteur prône un seul changement à la fois, en commençant par le plus facile. Après un auto-examen en profondeur de soi, la personne détermine ce qu'elle peut et ne peut pas changer. Elle choisit l'aspect à améliorer, puis analyse, selon le système SVP (savoir, vouloir, pouvoir) développé par Alain Rochon, si elle sait comment y arriver, si elle le désire vraiment et si elle en est capable.

«Dans notre société, on dirait qu'on n'a pas le droit de se dire incapable de changer tout de suite, même si, physiquement, rien ne semble nous en empêcher.»

Une fois le changement ciblé et analysé, la personne peut plonger. Plongeon réussi, moyen ou raté. Il importe pour Alain Rochon de voir tous les aspects positifs, malgré l'échec ou l'apparente petitesse du changement.

«C'est à force de cumuler les succès de changements que la personne pourra s'attaquer à plus gros.»

Il y a finalement les cas où,

même avec une volonté de fer, le changement est irréalisable sans l'appui d'une personne de l'extérieur. Qu'à cela ne tienne, l'auteur énumère les ressources communautaires qui peuvent apporter aide et soutien : psychothérapeutes, groupes d'entraide, proches...

Voilà pourquoi Alain Rochon insiste pour qualifier son livre d'outil. «J'ai inclus des grilles d'analyse pour aider les personnes à cheminer. Mais si quelqu'un n'aime pas

fonctionner ainsi, rien ne l'empêche d'aller puiser l'aide ailleurs. Le livre peut lui servir pour établir les liens avec les ressources.»

Changer en douceur est la suite logique du premier livre d'Alain Rochon, *L'éducation pour la santé*, qui s'adressait aux intervenants en santé

publique, tant en milieu hospitalier que communautaire. «La tendance des services de santé est de retourner vers les communautés. Il faut donc remettre le mieux-être au cœur de la vie des gens.»



SANTÉ+INFO

Maladie pulmonaire obstructive chronique

(2e partie)

La première partie de ce texte est parue le mardi 27 septembre dernier.

Quelles sont les symptômes qui permettent de suspecter l'apparition

d'une maladie pulmonaire obstructive chronique?

Un essoufflement à un effort de plus en plus léger qui s'installe progressivement est typique d'un emphysème pulmonaire, alors que la toux et les crachats blanchâtres, surtout le matin au réveil, pendant au moins trois mois par année, au cours de deux années consécutives, signalent l'apparition d'une bronchite chronique. Malheureusement, ces symptômes sont d'apparition tellement graduelle, que souvent ils sont ignorés par le fumeur qui considérera son essoufflement normal, compte tenu de son âge, ou sa toux normale compte tenu de son tabagisme.

Quel traitement peut-on offrir à un patient qui souffre de maladie pulmonaire obstructive chronique?

Lorsqu'il consultera son médecin, le plus souvent, le patient porteur d'une maladie pulmonaire obstructive chronique recevra une prescription d'un bronchodilatateur sous forme d'aérosol ou de poudre inhalée. Ces médicaments sont surtout utiles dans le traitement de l'asthme qui comporte une composante réversible significative. Par contre, dans des maladies comme l'emphysème et la bronchite chronique, l'effet obtenu est beaucoup moins spectaculaire mais il n'en demeure pas moins qu'en relâchant la contraction des muscles qui entourent les bronches, ces médicaments permettent à l'air de pénétrer plus facilement dans les poumons. Malheureusement, trop souvent, les patients continueront de fumer et à moyen terme, l'effet des bronchodilatateurs permettra au patient de continuer à fumer plus longtemps, détruisant encore plus ce qu'il lui reste de poumon.

Et l'oxygène?

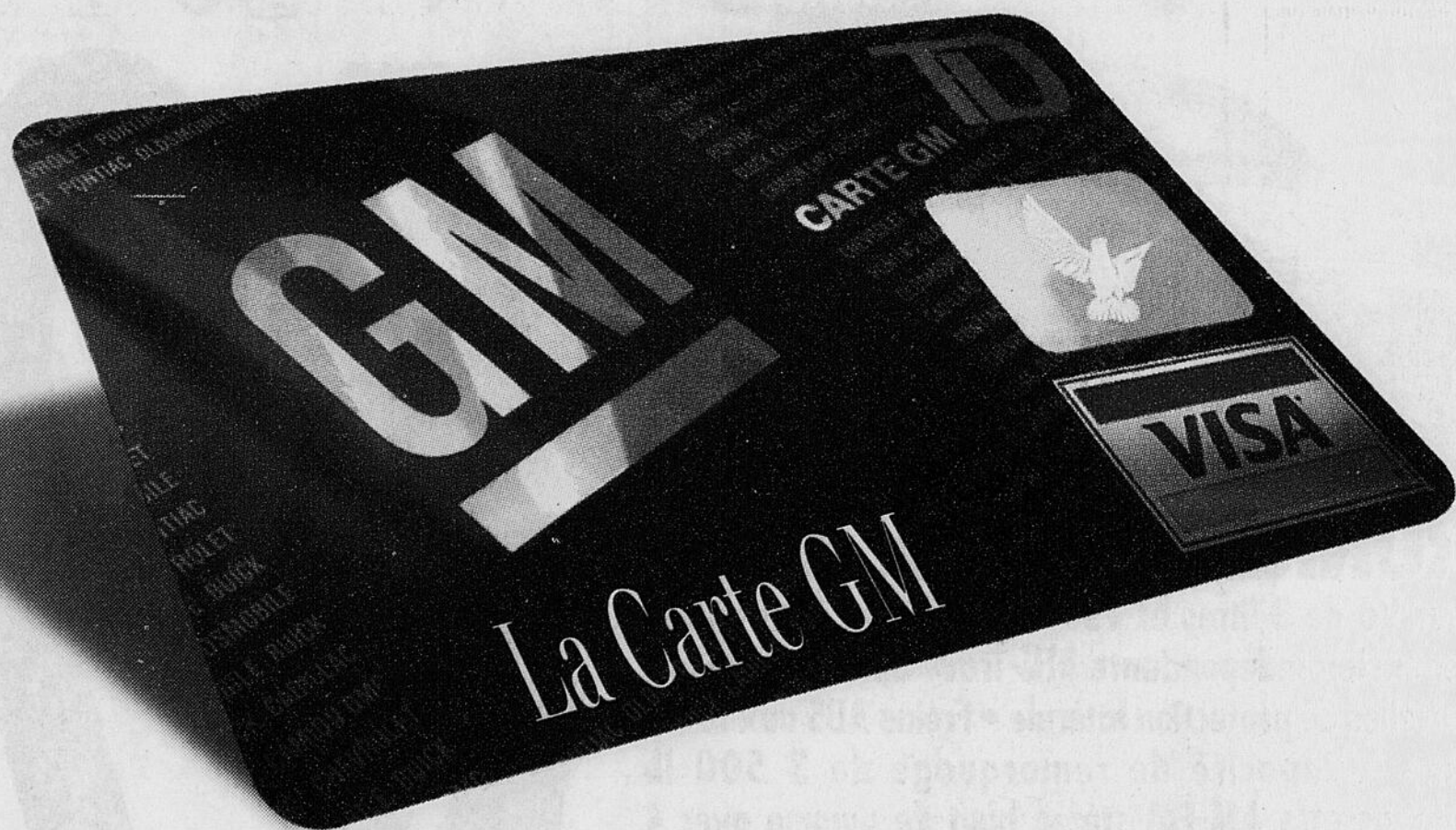
Lorsque les dommages au système respiratoire sont suffisamment importants, la respiration ne suffit plus à oxygéner le sang de façon à permettre au cœur et au cerveau de fonctionner normalement.

Dans ces cas, l'ajout d'un supplément d'oxygène à l'air inhalé permet d'améliorer la qualité de vie et la survie de ces patients qui souffrent d'insuffisance respiratoire chronique. Ce traitement peut être administré à domicile, sous supervision d'une équipe multidisciplinaire comprenant un médecin, une infirmière, un inhalothérapeute, etc... A ce stade de la maladie, les patients présentent généralement des difficultés respiratoires importantes qui réduisent considérablement leur capacité fonctionnelle. Il devient de plus en plus difficile de sortir de la maison surtout l'hiver, de descendre et de monter les escaliers et finalement même les activités les plus simples de la vie quotidienne comme faire sa toilette, se vêtir, et même se nourrir, deviennent une tâche supplémentaire gigantesque; toute leur énergie étant réservée à l'effort de respirer. Des exercices de conditionnement physique adaptés, une attention particulière à l'apport alimentaire en protéines et calories, le traitement précoce des infections respiratoires et la prévention de certaines infections telles que l'influenza par une vaccination annuelle et bien sûr l'abstinence du tabagisme demeurent les principaux éléments du programme thérapeutique offert à ces patients.

L'obstruction pulmonaire chronique exige des soins médicaux, une modification du style de vie de la personne atteinte de la motivation. Le traitement exige donc que le malade s'implique et à cet effet le soutien et l'encouragement de son entourage se révèlent des atouts précieux dans le cadre d'une thérapie efficace.

Santé + Info vous est présenté par le Groupe La Mutuelle et l'Association des pneumologues du Québec

CHAQUE JOUR, POUR 100 PERSONNES AU PAYS, CECI EST UNE CLÉ D'AUTO NEUVE.



Tous les jours depuis avril, 100 personnes au pays utilisent les primes accumulées avec leur Carte GM pour économiser sur leur véhicule GM neuf, que ce soit une voiture, un camion ou une fourgonnette. Simplement en utilisant leur Carte Visa* GM au lieu de leur carte de crédit habituelle, elles ont pu accumuler 5 cents sur chaque dollar qu'elles ont dépensé.

100 personnes chaque jour, et ce n'est pas fini!

Alors, qu'attendez-vous? Après tout, c'est votre argent.

Appelez au **1 800 461-3279** pour obtenir un formulaire d'adhésion.



CHEVROLET • GEO • OLDSMOBILE • CADILLAC • PONTIAC • BUICK • CAMIONS GMC

Les primes sont déduites du prix d'un véhicule GM neuf, que ce soit une voiture, un camion ou une fourgonnette. Vous pouvez accumuler jusqu'à 500 \$ en primes de La Carte GM par année, jusqu'à concurrence de 3500 \$ sur sept ans. Cette offre est soumise aux règles du programme de La Carte GM. *Banque TD et GM, usagers agréés des marques. **Marque de commerce de General Motors Corporation, Banque TD, usager agréé.